

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

COMPTE RENDU INTÉGRAL

40^e SÉANCE

Séance du dimanche 4 décembre 1994

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. RENÉ MONORY

1. **Procès-verbal** (p. 6699).
2. **Loi de finances pour 1995.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6699).

Jeunesse et sports

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports ; MM. Jean Arthuis, en remplacement de M. Jean-Pierre Masseret, rapporteur spécial de la commission des finances ; François Lesein, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Jean-Jacques Robert, Mme Hélène Luc, MM. André Egu, Philippe Madrelle.

Mme le ministre, M. le rapporteur spécial.

Sur les crédits du titre III (p. 6718)

MM. Maurice Schumann, Ernest Cartigny.

Adoption des crédits.

Sur les crédits du titre IV (p. 6719)

Mme Hélène Luc.

Adoption des crédits.

Crédits du titre V. - Adoption (p. 6719)

Sur les crédits du titre VI (p. 6719)

M. Emmanuel Hamel, Mme Hélène Luc, M. le président.

Adoption des crédits.

M. le rapporteur pour avis.

3. **Ordre du jour** (p. 6720).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. RENÉ MONORY

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

LOI DE FINANCES POUR 1995

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1995, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 78 et 79 (1994-1995).]

Jeunesse et sports

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi relatives à la jeunesse et aux sports.

La parole est à Mme le ministre, à qui je souhaite la bienvenue en ce dimanche.

Mme Hélène Luc. C'est le jour des sportifs! (*Sourires.*)

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, permettez-moi tout d'abord de vous remercier de votre présence en un moment un peu inhabituel. Cela me rappelle les dimanches après-midi que je passais au jardin du Luxembourg, mais pour d'autres types d'activités!

Mme Hélène Luc. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que nous examinons le projet de budget du ministère de la jeunesse et des sports un dimanche!

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports. Le projet de budget que nous avons à examiner mériterait sans doute d'être discuté à une période plus faste, puisqu'il concerne la jeunesse et les sports.

Il s'agit d'un budget en augmentation. Les chiffres que je vais vous présenter sont incomplets si l'on examine les moyens mis à la disposition du ministère pour des actions en faveur des jeunes. Il faut en effet tenir compte d'un certain nombre d'éléments relevant des suites de la consultation nationale des jeunes, pour lesquels les chiffres n'ont pas encore été totalement précisés.

En tout état de cause, un budget vaut autant par son montant et son contenu que par les actions qu'il permet. C'est sur ces actions, autant que sur son montant, que le Gouvernement vous doit un certain nombre d'informations et d'éclaircissements. C'est la raison pour laquelle il m'a semblé important, avant d'évoquer le contenu même du projet du budget pour 1995, de préciser ce que j'ai fait des crédits que vous avez bien voulu accorder à mon ministère en 1994.

J'ai essayé de faire en sorte que 1994 soit l'année des engagements tenus. L'an dernier, à cette époque, un certain nombre de dossiers étaient en cours. Ils concernaient la Coupe du monde de football et la consultation nationale des jeunes.

En ce qui concerne la Coupe du monde de football, après avoir choisi le lieu d'implantation du Grand stade - c'était déjà fait à cette époque l'année dernière - nous avons lancé et achevé les procédures de choix du concessionnaire et de l'architecte. De la même façon, ont été retenus les dix stades de province qui accueilleront la Coupe du monde. Enfin, le financement des travaux nécessaires à son organisation a été réalisé.

L'année dernière, je vous avais dit, compte tenu des contacts que je pouvais avoir sur le terrain lors de mes déplacements hebdomadaires en province, qu'il me paraissait indispensable de mener un grand débat sur la jeunesse et avec les jeunes. Ce grand débat a eu lieu dans des circonstances différentes de celles que j'envisageais alors. Il s'agit de la consultation nationale des jeunes, qui a eu lieu pendant l'été et à partir de laquelle nous avons d'ores et déjà arrêté une première série de mesures destinées à concrétiser des engagements du Gouvernement, d'autres devant intervenir dans les prochaines semaines.

J'en viens à un autre engagement tenu en 1994: le redressement budgétaire.

Je vous avais fait part de mon souci devant le coût excessif, selon moi, du logement de l'administration centrale dans la tour Olivier-de-Serres. Eh bien, j'ai le plaisir de vous annoncer que, après renégociation avec le propriétaire de la tour, j'ai obtenu une réduction du loyer de 32 p. 100, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 1994, ainsi que la rénovation totale de cette tour.

De la même façon, j'avais dit qu'il me paraissait indispensable de maîtriser les dépenses des grandes manifestations. En effet, trop souvent, le FNDS - Fonds national pour le développement du sport - notamment avait été obéré par la nécessité de combler un certain nombre de déficits dus à différentes grandes manifestations.

En 1994, j'ai dû organiser deux manifestations internationales: les jeux de la francophonie et le congrès du centenaire du comité international olympique. Je suis heureuse de vous dire que, dans un cas comme dans l'autre, le budget prévu a été respecté; on a même noté un léger excédent.

M. Emmanuel Hamel. Très bien!

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports. En outre, je vous avais dit qu'il me paraissait indispensable que l'État tienne ses engagements, notamment financiers, ce qui n'avait, hélas! pas été le cas au cours

des années précédentes. D'ores et déjà, j'ai commencé à mettre en œuvre une action pour que l'Etat remplisse ses obligations antérieures. Ainsi, j'ai fait exécuter, sur le FNDS, 15,8 millions de francs d'engagements passés, c'est-à-dire de dettes de l'Etat antérieures à 1994.

Enfin, je vous avais fait part d'un certain nombre de priorités que je souhaitais mettre en œuvre en 1994. Il s'agissait, d'abord, du redéploiement des cadres techniques, qui est effectivement en cours d'exécution. Il s'agissait, ensuite, de la mise en place des projets locaux d'animation sportive et de l'aide aux zones rurales et aux petits clubs ; là aussi, les sommes qui avaient été prévues à cette fin ont été utilisées. Il s'agissait, enfin, de l'apprentissage des métiers du sport ; c'était un nouvel objectif en la matière, qui a été atteint puisque plus de 10 000 contrats ont été signés.

Si 1994 a été l'année des engagements tenus, je souhaite que 1995 soit l'année des engagements consolidés, et même d'un redéploiement des actions dans le domaine de la jeunesse et des sports.

Le projet de budget initial de la jeunesse et des sports pour 1995, tel qu'il vous a été présenté dans les documents, s'élève à 2 781 millions de francs. Toutefois, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, ce chiffre est partiel et provisoire.

Il est partiel parce qu'il exclut un certain nombre de financements de différentes actions qui s'effectuent sur des fonds spécifiques, à savoir le FNDS et le FNDVA - le Fonds national pour le développement de la vie associative. Il est provisoire puisque, par voie d'amendement, déposé avant la fin de l'examen du présent projet de loi de finances, le Gouvernement proposera d'abonder de 47 millions de francs les crédits du chapitre 43-91, afin de tenir l'engagement qui a été pris devant vous par le ministre du budget et visant à réduire du même montant les prélèvements pour la Coupe du monde de football qui étaient opérés sur le FNDS.

De plus, un certain nombre de mesures seront financées par la même voie, c'est-à-dire avant la fin de cette procédure budgétaire, pour lancer des actions décidées par le Gouvernement à la suite de la consultation nationale des jeunes.

Ce projet de budget, ainsi globalement présenté, aura un double objectif : d'une part, concourir à la mise en œuvre des grandes priorités nationales et, d'autre part, utiliser au mieux les moyens disponibles.

Concourir à la mise en œuvre des grandes priorités nationales, cela veut dire participer aux différentes actions menées en matière d'emploi et de formation, participer aux actions menées en vue d'une meilleure cohésion sociale, participer enfin aux actions menées en faveur de l'aménagement du territoire.

En ce qui concerne, tout d'abord, l'emploi et la formation, trois séries d'actions sont prioritaires.

Il s'agit, premièrement, de rechercher de nouveaux types d'emplois, notamment dans tous les métiers liés au sport. Je pense à l'animation sportive, mais aussi à la création de lieux d'exercice sportif et à l'entretien.

Nous ressentons également le besoin de mieux adapter notre action à un certain nombre de réalités du terrain qui exigent des animateurs polyvalents, capables de travailler en liaison avec les collectivités locales pour répondre à un certain nombre de besoins d'animation qui ne sont pas spécifiquement liés au sport ou à la formation des jeunes, mais qui sont, souvent, beaucoup plus généraux.

Il s'agit, deuxièmement, d'inciter à la création d'emplois. De ce point de vue, il nous paraît indispensable d'agir en trois directions.

La première consiste à développer la formation en alternance. Dès le mois de septembre, et comme je m'y étais engagée, nous avons lancé un certain nombre d'expériences en matière de formation en alternance et d'apprentissage dans dix départements. En 1995, elles seront généralisées à l'ensemble du territoire.

En 1994, 11 250 contrats de ce type ont été signés ; notre objectif, pour 1994 et 1995, est de dépasser le cap des 20 000 contrats. Je crois en effet que cela répond à une véritable attente de la part des jeunes, notamment ceux qui rejettent le monde scolaire et pour lesquels la perspective de trouver un emploi dans le domaine du sport - qui est, je vous le rappelle, une des trois valeurs positives retenues par les jeunes - constitue non seulement un espoir de s'intégrer ou de se réintégrer dans la société, mais aussi une façon de renouer avec la motivation dans le cadre du système scolaire.

La deuxième initiative que nous allons prendre en matière d'incitation à la création d'emplois réside dans la généralisation du système « profession sport ». Il s'agit, à partir d'associations départementales, d'aider de façon dégressive aux créations d'emplois, avec une aide qui est de 70 p. 100 la première année, de 40 p. 100 la deuxième et de 20 p. 100 la troisième.

En 1995, ce dispositif sera étendu à l'ensemble des départements. Il fera l'objet d'une augmentation budgétaire de 45 p. 100. Nous devrions ainsi passer de 4 600 emplois liés à ces opérations « profession sport », donc dans le domaine du sport, à environ 10 000 emplois.

Enfin, je vous rappelle que, même si cela ne figure pas aujourd'hui dans le projet de budget, 1 000 postes FONJEP - Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire - supplémentaires dans le domaine socio-sportif sont créés, pour un total de 45 millions de francs, afin d'accompagner les contrats locaux d'animation.

Notre troisième action en matière d'emploi et de formation consiste à proposer aux jeunes une formation qui soit véritablement adaptée au marché de l'emploi, en particulier à ces nouveaux types d'emplois que nous créons en ce moment.

De ce point de vue, nous avons mis en place des formations qui concernent les niveaux 3 à 5. Les crédits pour 1995 augmentent de 2 p. 100 et s'élèvent à 51,3 millions de francs, ce qui correspond à la formation de 44 000 jeunes.

De la même façon, nous allons essayer, au sein de ces formations, de développer la polyvalence afin de permettre un déclioisonnement des actions et d'être ainsi au plus près du terrain.

En outre, nous allons prolonger les filières professionnelles jusqu'au niveau 2.

La deuxième grande priorité nationale à laquelle le ministère de la jeunesse et des sports a la volonté de participer est la cohésion sociale et l'épanouissement personnel. Sa contribution passe tout d'abord, pour les jeunes, par le développement de tout le système d'information.

La consultation nationale des jeunes et mes déplacements sur le terrain m'ont permis de constater que notre réseau d'information, même s'il est excellent, n'est cependant pas suffisant. En effet, un certain nombre de jeunes ne se déplacent pas pour aller chercher les informations. Nous allons donc essayer de développer ce réseau ; nous avons prévu une augmentation budgétaire sensible -

57 p. 100, soit 27 millions de francs - pour les actions à destination de l'information des jeunes. Cette augmentation ne figure pas dans les documents dont vous disposez, mesdames, messieurs les sénateurs, mais elle interviendra avant la fin de l'exécution de cette loi de finances.

Tout d'abord, le développement du réseau d'information se fera par la création non seulement de points locaux d'information, mais aussi d'antennes mobiles d'information, appelées « bus info-jeunes », qui permettront d'aller au cœur des quartiers et surtout dans les petites communes rurales, où l'information est un élément essentiel pour les jeunes. L'information sera donc apportée directement là où se trouvent les jeunes : il sera d'ailleurs également possible de consulter ces derniers sur des problèmes tels l'emploi, la santé, etc., puisque des emplacements sont prévus dans les bus pour ce faire.

Par ailleurs, un service téléphonique national d'information appelé « fil info-jeunes » - il faut toujours trouver des formules ! - permettra aux jeunes, sur simple appel à un numéro de téléphone unique, d'avoir accès à l'ensemble du réseau d'information ; 10 millions de francs sont prévus pour cette opération.

Enfin, la modernisation de la diffusion de l'information apparaît aussi comme une nécessité ; nous y travaillerons à travers la télématique, les bornes multimédias, la mise au point d'un système interactif répondant aux attentes des jeunes et surtout - c'est l'une de mes préoccupations majeures dont je vous avais déjà parlé l'an dernier - la poursuite de notre recherche pour que la documentation ne soit pas purement écrite, alors même qu'un certain nombre de jeunes éprouvent de grandes difficultés à maîtriser la lecture et l'écriture ; or, il faut que l'information puisse aussi s'adresser directement à eux.

Telles sont les actions que nous mènerons en vue de l'information des jeunes, qui, je le rappelle, est une nécessité.

La contribution du ministère de la jeunesse et des sports à la cohésion sociale et à l'épanouissement personnel doit se faire aussi par l'aide aux jeunes dans leur vie et dans leurs projets. Cela nous paraît indispensable, et les jeunes ont d'ailleurs fort bien exprimé cette demande lors de la consultation nationale.

Pour ce faire, deux actions seront menées.

D'une part, toutes les bourses « défi-jeunes », qui permettent aux jeunes âgés de dix-huit à vingt-cinq ans d'obtenir une aide financière de l'Etat pour un projet professionnel déjà élaboré et recevant le soutien des collectivités locales, du monde associatif ou d'entreprises, seront étendues, puisque nous avons décidé pratiquement de multiplier par deux le nombre des bourses existantes en débloquent 25 millions de francs supplémentaires.

D'autre part, des bourses « défi-junior » seront créées pour les jeunes âgés de quinze à dix-huit ans ; ces derniers ont aussi, à leur niveau, souvent très localement, certains projets qu'il y a tout intérêt, psychologiquement, à encourager. Environ 10 millions de francs seront consacrés à ces projets.

Parallèlement, si les jeunes ont besoin de s'exprimer à travers leurs déplacements, leurs loisirs, leurs actions, ils rencontrent souvent, cependant, des difficultés financières. C'est la raison pour laquelle j'ai relancé une nouvelle carte jeune nationale, la précédente ayant été quelque peu abandonnée par les intéressés parce qu'elle ne présentait plus suffisamment d'intérêt. Cette nouvelle carte jeune nationale donnera droit à des réductions substantielles, notamment en ce qui concerne les transports et

les loisirs. Plus de 20 millions de francs seront consacrés à cette carte jeune, qui prendra effet dès le début de l'année 1995.

Nous souhaitons également que l'épanouissement individuel passe, tout naturellement, par la vie associative, notamment par le soutien aux petites associations sur le terrain - associations au sein d'un quartier, voire au sein d'un immeuble - qui, souvent, répondent à des besoins très concrets. En 1995, nous consacrerons 53 millions de francs hors FNDVA, le Fonds national pour le développement de la vie associative, à cette opération d'aide à la vie associative et 30 millions de francs à l'aide aux petites associations locales, notamment par l'intermédiaire des plans locaux d'animation jeunesse.

Enfin, nous aiderons la pratique sportive, qu'il s'agisse du sport pour tous ou du sport de haut niveau, qui est un élément d'épanouissement individuel pour tous les jeunes.

En ce qui concerne le sport pour tous, les plans locaux d'animation sportive et les contrats d'aménagement du temps de l'enfant, dont l'objet est l'initiation de tous les jeunes à de multiples sports, seront développés.

Quant aux bénévoles, ils seront encouragés à travers la Fondation, qui a déjà passé un certain nombre de contrats afin de répondre à leurs besoins en matière d'assurance - responsabilité, de réductions de tarifs, notamment sur les réseaux SNCF et Air France, et à travers un accès facilité à l'ensemble des activités sportives pour tous.

Enfin, une campagne sur l'esprit sportif va être lancée dans les toutes prochaines semaines. Je crois que cet esprit sportif doit être non seulement un modèle sur les stades, mais également un modèle de vie en société, en général. Par conséquent, il doit permettre de redonner aux jeunes un certain nombre de valeurs qui leur paraissent aujourd'hui extrêmement floues.

Si nous entendons aider la pratique sportive pour tous, il est important d'aider parallèlement le sport de haut niveau dans la mesure où celui-ci n'est pas, à mon avis, dissociable de la pratique pour tous. C'est effectivement le sport pour tous qui permet de faire émerger les meilleurs athlètes qui se situeront au plus haut niveau. Il ne faut néanmoins pas oublier que nos champions représentent un modèle pour tous ces jeunes et les attirent vers la pratique sportive.

En 1995, plus de 10 millions de francs seront consacrés aux centres de formation. Les aides personnalisées seront adressées à 2500 sportifs, dont le statut social a d'ailleurs été clarifié ; ainsi, une somme de 6 millions de francs est réservée pour assurer le paiement des cotisations sociales prises en charge par l'Etat.

Bien entendu, ces sportifs de haut niveau ne doivent pas être des exemples uniquement au moment où ils pratiquent leur sport. Ils doivent également, dans leur vie professionnelle future, correspondre à l'image qu'ils ont représentée pour tous les jeunes. Ils méritent d'ailleurs que nous nous préoccupions de leur insertion professionnelle après leurs exploits sportifs dans la mesure où ils ont représenté notre pays à l'étranger. C'est la raison pour laquelle l'Etat consacrera plus de 7 millions de francs à la signature de conventions d'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau.

La troisième priorité nationale à laquelle le ministère de la jeunesse et des sports doit participer concerne l'aménagement du territoire. C'est une action que j'entends mener à travers différentes initiatives : l'aide aux petits clubs, le soutien aux opérations en milieu rural - cela représentera environ 40 millions de francs sur les

63 millions de francs inscrits au titre des plans locaux d'animation sportive - et l'aide aux établissements scolaires pour les communes qui souhaitent réserver deux après-midi par semaine à la pratique du sport.

En matière d'équipements, au titre des contrats de plan Etat-région, 9 millions de francs sont inscrits au titre V pour la modernisation des installations et l'extension des équipements sportifs des CREPS, les centres régionaux d'éducation physique et sportive.

Au titre des engagements des contrats de plan en matière d'installations sportives, 10 millions de francs sont également inscrits au titre VI.

Au total, sur la période 1994-1998, le ministère de la jeunesse et des sports participera aux contrats de plan pour un total de 154 millions de francs.

En outre, le FNDS, le Fonds national pour le développement du sport, contribuera à la politique de l'aménagement du territoire par une prise en charge de la rénovation des stades de province, en dehors de tous les équipements qui sont effectivement mis en œuvre en ce sens.

J'en ai terminé avec la participation du ministère de la jeunesse et des sports aux priorités générales du Gouvernement.

Mais, au-delà de ces grandes actions, il convient bien entendu d'utiliser au mieux les moyens disponibles.

Dans la présentation initiale du projet de loi de finances, l'apparente stabilité globale des crédits s'accompagnait déjà d'une réorientation des choix budgétaires en faveur des dépenses ordinaires - les titres III et IV - qui progressaient de 37 millions de francs, les dépenses en capital augmentant pour leur part en autorisations de programmes de 50 p. 100, de projet de loi de finances à projet de loi de finances, sans compter naturellement les amendements parlementaires ; mais à ce sujet, je m'en remets à vous, mesdames, messieurs les sénateurs !

L'objet en la matière est triple : il s'agit de donner aux services les moyens de leur action, de mieux répondre aux besoins du terrain et de continuer à clarifier nos rapports avec le mouvement sportif.

Mieux donner aux services les moyens de leur action consiste tout d'abord à revaloriser les crédits de fonctionnement.

En 1994, nous avons bénéficié d'un dégel prioritaire, qui a effectivement été réalisé. Pour 1995, certes, nous contribuons à la maîtrise des dépenses publiques pour une somme légèrement supérieure à 7 millions de francs. Mais l'économie de quelque 10,5 millions de francs que j'ai pu réaliser sur le loyer de la tour Olivier-de-Serres permettra d'accroître de 3,8 p. 100 les moyens des services déconcentrés et de plus de 7 p. 100 les moyens des établissements publics, ce qui facilitera notamment la première année de fonctionnement du CREPS d'Ajaccio.

En ce qui concerne les personnels, pour la première année depuis fort longtemps, aucune suppression d'emploi n'est prévue et un certain nombre de mesures permettent d'améliorer la situation des agents du ministère de la jeunesse et des sports.

Enfin, nous poursuivons le relogement des services pour quelque 25 millions de francs en autorisations de programme.

Telles sont donc les différentes mesures conférant aux services les moyens de leur action.

Par ailleurs, mesdames, messieurs les sénateurs, nous voulons mieux répondre aux besoins sur le terrain, ce qui revient à vous donner des interlocuteurs qui, sur le plan local, ont les moyens très concrets et financiers de leurs actions.

C'est la raison pour laquelle j'entends poursuivre la politique d'augmentation de la déconcentration des crédits d'intervention pour 1995 : plus de 50 p. 100 des crédits seront ainsi déconcentrés dans les secteurs de la jeunesse et des sports.

En outre, la part déconcentrée du FNDS atteindra 52,8 p. 100 et celle du FNDVA 80 p. 100.

Parallèlement, j'entends poursuivre la globalisation des crédits déconcentrés pour permettre une adaptation aux besoins, en fonction des situations, sans dépendre de règles et d'affectations budgétaires trop strictes. Ainsi, nous allons continuer de mettre en œuvre des projets locaux d'animation de jeunesse, l'objectif étant de passer 2 500 conventions, ainsi que des plans locaux d'animation sportive, l'objectif étant de passer 1 500 conventions avec les collectivités locales.

Les contrats d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant et du jeune devraient concerner 2,5 millions d'entre eux.

Nous interviendrons également - mais les sommes budgétaires n'ont pas encore été directement fixées - à travers les nouveaux contrats locaux d'animation et d'initiative, dont le principe a été décidé en application de la consultation nationale des jeunes.

Enfin, notre troisième objectif en la matière, pour utiliser au mieux les crédits qui sont mis à notre disposition, est de continuer à clarifier les rapports avec le mouvement sportif.

En ce qui concerne les cadres techniques, j'ai décidé, cette année encore, de maintenir l'intégralité des cadres techniques mis à la disposition du mouvement sportif, en poursuivant l'opération de répartition plus équitable entre les différentes fédérations.

Parallèlement, sont poursuivies les conventions d'objectifs, avec un système d'évaluation qui devient de plus en plus performant, de façon que nous puissions vérifier très exactement si les crédits affectés à ces conventions d'objectifs vont bien à leur véritable destination.

Enfin, en ce qui concerne le FNDS, le passage à 2,4 p. 100 des prélèvements sur l'ensemble des jeux, réalisé l'année dernière grâce au Sénat, permet d'attendre pour ce fonds, selon les prévisions du ministère du budget, 884 millions de francs, le minimum garanti étant de 850 millions de francs.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, très rapidement exposées - mais je crois préférable de répondre aux questions que vous me poserez - les grandes orientations du budget du ministère de la jeunesse et des sports qui, je vous le répète, se présente comme un budget de consolidation d'un certain nombre d'actions menées l'année dernière, notamment à la suite de la consultation nationale. Dans une société en mutation profonde, le ministère de la jeunesse et des sports joue un rôle social et formateur essentiel.

J'espère que les priorités retenues dans le projet de loi de finances pour 1995 lui permettront d'être effectivement un véritable acteur de la cohésion et du « redéveloppement » social, notamment en faveur de la jeunesse. *(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Jean Arthuis, rapporteur général, en remplacement de M. Jean-Pierre Masseret, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, je vous prie, tout d'abord, d'excuser M. Jean-Pierre Masseret. Le report de l'examen des crédits du ministère de la jeunesse et des sports, initialement prévu le 1^{er} décembre, en ce dimanche après-midi ne lui a pas permis d'être parmi nous, compte tenu des engagements qu'il avait pris dans son département. Je vais donc m'efforcer de le suppléer.

Je veux, tout d'abord, rendre hommage à Mme le ministre pour sa conviction et pour son ardeur à défendre le budget de son ministère et sa politique en matière sportive.

Vous nous avez rappelé vos objectifs, madame le ministre. Nous y souscrivons, qu'il s'agisse de mieux affecter les crédits de votre ministère ou de clarifier les rôles.

Après la forte réduction constatée l'année dernière, le projet de budget de la jeunesse et des sports pour 1995 est un budget de consolidation. Les crédits qui y sont consacrés sont en effet reconduits pratiquement à l'identique.

Ces conditions budgétaires ont surpris M. Masseret. Il déplore le décalage entre la volonté affichée par le Gouvernement de soutenir les actions en faveur des jeunes, en particulier au lendemain de la grande consultation nationale, et les moyens mis au service de ces actions.

Pour ma part, je ne doute pas que le Gouvernement saura procéder aux arbitrages et que toutes les craintes et tous les malentendus à ce sujet seront dissipés au cours des prochains mois.

Plus de 15 millions de nos compatriotes pratiquent une activité sportive ; 12 millions sont membres d'associations et 1 million d'entre eux exercent un rôle de dirigeant ou d'animateur, technicien ou entraîneur. La plupart le font à titre bénévole mais les crédits de l'Etat sont indispensables pour relayer leurs efforts.

Consciente des enjeux du sport, mais, en même temps, respectueuse des contraintes budgétaires et des priorités définies par le Gouvernement, la commission des finances vous proposera d'adopter le budget de la jeunesse et des sports. Je tiens, au préalable, à formuler deux observations principales.

La première a trait au décalage croissant que nous observons entre l'ampleur des missions assignées au mouvement sportif et associatif et les moyens qui lui sont affectés. Il semble, en effet, que le budget de la jeunesse et des sports occupe, au sein du budget de l'Etat, une place qui n'est pas proportionnelle à celle qu'il occupe dans les discours politiques.

Dans la recherche de solutions aux difficultés que traverse notre pays, la contribution attendue du sport a maintes fois été soulignée, en matière de création d'emplois, d'insertion sociale, de lutte contre l'exclusion, de partenariat ou d'épanouissement individuel.

Le législateur a consacré la place du sport de façon solennelle ; notre collègue M. Jean-Pierre Masseret ne manque jamais une occasion de nous le rappeler. Ce même législateur place l'Etat au premier rang de ceux à qui incombe « le développement des activités physiques et sportives du sport de haut niveau ». C'est sans doute là une vocation que peu d'institutions contesteront à l'Etat.

Malheureusement, il existe un décalage croissant entre les ambitions assignées, au mouvement sportif et les moyens dont il dispose. La part du budget de l'Etat consacrée à la jeunesse et aux sports est passée de 0,205 p. 100 en 1988 à 0,187 p. 100 en 1995. Ces moyens qui représentaient 0,039 p. 100 du PIB en 1988 ne représenteront plus que 0,036 p. 100 en 1995.

Il est vrai que, par rapport à l'ensemble des sources de financement du mouvement sportif, l'effort de l'Etat est particulièrement important chez nous. Ainsi, selon une étude menée par le Conseil de l'Europe en 1990, l'effort de la France est supérieur à celui des autres nations européennes.

Ces chiffres doivent toutefois être relativisés puisque, globalement, l'effort de la nation en faveur du sport est particulièrement modeste. La France consacre, en effet, 1,2 p. 100 de la richesse nationale au sport.

M. Emmanuel Hamel. C'est déjà beaucoup !

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Nous souhaiterions que sa place au sein des nations européennes progresse.

Certes, nous comprenons bien qu'il soit particulièrement difficile d'obtenir une augmentation de la part des crédits consacrés par l'Etat à la jeunesse et aux sports en période de rigueur budgétaire et de maîtrise des déficits. Mais nous souhaiterions que l'action budgétaire soit plus en rapport avec les priorités affichées en faveur des jeunes. Nous aurions ainsi l'occasion de réfléchir ensemble sur le nécessaire recentrage de l'action de l'Etat et le rôle des collectivités territoriales. Nous veillerions à ce que les actes soient bien en conformité avec les discours.

Ma seconde observation a trait au lancinant problème du Fonds national pour le développement du sport. Ce fonds connaît, depuis de nombreuses années, un double dévoiement. D'une part, ses recettes ont été constamment surévaluées. D'autre part, il a été utilisé pour financer des dépenses qui, convenons-en, n'étaient guère en rapport avec sa finalité première.

Force est de constater que, en dépit d'une augmentation substantielle de leur nombre et de leur montant, les recettes affectées au FNDS ont été constamment surévaluées depuis 1987. L'Etat a été ainsi contraint d'intervenir lors des collectifs budgétaires de fin d'année pour combler tout ou partie de la différence.

Le phénomène est désormais bien connu, je n'y reviendrai donc pas, sinon pour donner acte au Gouvernement d'Edouard Balladur, notamment à vous, madame le ministre, ainsi qu'à M. le ministre du budget, d'avoir apporté une réponse à ce problème en modifiant de façon significative, ici même l'an dernier, chacun s'en souvient, notamment M. Lesein, le mode de financement du FNDS.

Vous avez, en effet, substitué à un ensemble de prélèvements sur les différents jeux de la Française des jeux un prélèvement unique sur les enjeux, dont le taux est fixé à 2,3 p. 100. Toutefois, la part du prélèvement versée au FNDS sera plafonnée, pour 1994, à 780 millions de francs.

Par ailleurs, le Gouvernement s'est engagé à garantir les recettes du FNDS au niveau arrêté en loi de finances initiale, soit 850 millions de francs.

L'article 13 bis du projet de loi de finances prévoit de porter le taux du prélèvement de 2,3 p. 100 à 2,4 p. 100. Cette mesure devrait se traduire, si l'hypothèse d'une croissance du chiffre d'affaires de la Française des jeux se vérifie, par une augmentation des recettes affectées au FNDS de 34 millions de francs.

Il ne s'agit que d'un premier pas, mais il va dans la bonne direction. Certains auraient sans doute souhaité qu'il soit plus important, mais, lors du débat qui s'est tenu ici même dans la nuit du jeudi 24 au vendredi 25 novembre, nous avons essayé de trouver un équilibre et d'éviter d'augmenter de manière trop substantielle ce prélèvement qui ne manquerait pas de mettre à l'épreuve la poule aux œufs d'or.

S'agissant maintenant des dépenses, je rappelle que la finalité du FNDS est d'apporter un flux régulier de recettes à l'ensemble des disciplines du mouvement sportif, qu'il s'agisse des disciplines tournées vers le sport de haut niveau ou de celles qui sont axées vers le sport de masse.

Il est ainsi censé mettre le mouvement sportif, spécialement le tissu associatif, à l'abri des différentes régulations budgétaires.

Il est utile en ce qu'il apporte à de nombreuses associations un complément de recettes leur permettant d'équilibrer leur budget et, ainsi, de mieux jouer leur rôle dans l'intégration sociale des jeunes et des moins jeunes.

Or les gouvernements successifs ont, depuis 1987, utilisé cet instrument pour financer des opérations de prestige telles que les jeux Olympiques de Savoie, les Jeux méditerranéens ou encore les Jeux de la francophonie. Toutes ces manifestations ont un intérêt national certain, mais elles sont de peu d'utilité dans la marche quotidienne du mouvement sportif.

Les crédits votés, au titre du FNDS, pour les études, les travaux et les équipements à vocation olympique se sont élevés à 62,5 millions de francs en 1987, à 156 millions de francs en 1988, à 305 millions de francs en 1989, à 299 millions de francs en 1990, à 260 millions de francs en 1991, à 210 millions de francs en 1992, à 140 millions de francs en 1993 et à 169,5 millions de francs en 1994.

Si l'on ajoute à cette dérive des dépenses l'insuffisance des recettes dont je viens de parler, force est de constater que le FNDS n'a plus, depuis quelques années, les moyens de satisfaire les espoirs dont il est porteur.

Malheureusement, le projet de loi de finances pour 1995 ne déroge pas à ces mauvaises habitudes puisque le Gouvernement propose de faire prendre en charge par le FNDS la réalisation des infrastructures nécessaires à la Coupe du monde de football qui se tiendra, en 1998, dans notre pays.

Je rappelle que 94 millions de francs de crédits étaient, en effet, destinés au financement du Grand stade de Saint-Denis et 75,5 millions de francs à la rénovation des stades de province.

Une fois de plus, une partie significative des recettes du FNDS serviront donc à financer des opérations d'intérêt national qui dépassent largement le seul cadre du mouvement sportif et que l'Etat devrait normalement prendre en charge, en rebudgétisant un certain nombre de ces dépenses qui, à l'évidence, n'ont pas leur place dans le FNDS.

Comment, dans ces conditions, ces événements exceptionnels peuvent-ils donner au sport français l'élan qu'il devrait espérer, alors qu'ils auront été organisés au détriment de la pratique du plus grand nombre ?

Il faut toutefois admettre que, à l'occasion de l'examen de l'article 13 *bis*, le Gouvernement a pris l'engagement de rebudgétiser 47 millions de francs de crédits initialement inscrits au titre du FNDS. Vous venez de le confirmer, Madame le ministre.

Cette mesure, qui correspond à la moitié du financement consenti par l'Etat pour la construction du Grand stade, peut être jugée insuffisante. J'aurais souhaité que M. le ministre du budget prenne en charge une part plus importante de ce financement. Néanmoins, saluons ce pas significatif qui a été accompli au Sénat.

J'ose espérer qu'un contexte budgétaire plus favorable, caractérisé, enfin, par la rentrée de plus-values fiscales, nous permettra, au cours de l'année prochaine et en 1996, de rebudgétiser ces dépenses qui n'ont sans doute pas leur place dans le FNDS.

Néanmoins, cette mesure va dans le bon sens, et je crois qu'il convient de saluer cet effort. Si l'on retranche des ressources réelles, c'est-à-dire celles qui ont été effectivement affectées au FNDS, les dépenses exceptionnelles, telles que celles qui ont été consacrées aux jeux Olympiques, il restait, en 1992, 370 millions de francs à la disposition du mouvement sportif. En 1995, grâce à cette rebudgétisation de 47 millions de francs, il disposera de 728 millions de francs.

M. Emmanuel Hamel. Le double !

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Ainsi, de 1992 à 1995, les crédits mis à la disposition du FNDS auront doublé.

M. Emmanuel Hamel. C'est bien !

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Telles sont, madame le ministre, mes chers collègues, les brèves observations que M. Jean-Pierre Masseret aurait aimé exprimer lui-même avec son talent...

M. Emmanuel Hamel. Le vôtre est si grand !

M. Jean Arthuis, rapporteur général. ... et sa sensibilité particulière.

Je voudrais dire, en conclusion, qu'au moment où le Gouvernement entend se préoccuper davantage de problèmes comme la citoyenneté des jeunes le budget consacré à cette action pour 1995 continue de porter les stigmates de la rigueur. Mais c'est un budget responsable.

Or, si l'on souhaite voir le sport assumer ses fonctions éducatives, de lutte contre l'exclusion, de facteur d'intégration et de cohésion sociale, il faut lui consacrer des moyens à la hauteur des objectifs que nous retiendrons.

S'il s'agit, de surcroît, de financer des événements exceptionnels, sans doute très utiles pour le prestige du sport français et l'image de la France dans le monde, il convient, alors, de dégager les ressources supplémentaires qui s'imposent.

Face à la logique marchande...

M. Emmanuel Hamel. Trop marchande !

M. Jean Arthuis, rapporteur général. ... du sport spectacle, l'Etat et le mouvement sportif opposent une conception humaniste de la pratique du sport par le plus grand nombre. C'est pourquoi, dans l'ensemble des dépenses publiques, celles qui lui sont consacrées sont, sans doute, parmi les plus utiles. Les sacrifier serait une erreur.

Le sport n'est pas le temps libre. Il est une école de vie et le moyen pour nombre de nos concitoyens de s'épanouir. Faute d'accorder à la jeunesse de notre pays toute l'attention qu'elle mérite, les économies d'aujourd'hui ne manqueraient pas de poser des problèmes demain.

Mais, comme j'ai eu l'occasion de l'évoquer, le sport, madame le ministre, ne dépend pas que de votre ministère. Il dépend aussi des collectivités territoriales, des associations, de nos concitoyens eux-mêmes. Convenons qu'en cette matière l'énergie n'est pas chiffrable.

Il m'est arrivé de penser que, dans le décor nouveau-né de la décentralisation, vos services extérieurs, dans les départements, ont parfois éprouvé quelques difficultés à se situer clairement. Je souhaite que, dans les années à venir, nous puissions repositionner ces services extérieurs pour distinguer plus clairement ce qui dépend du conseil général et ce qui dépend de l'Etat.

Saluant la rigueur budgétaire et confiante dans l'action de long terme entreprise par le Gouvernement, la commission des finances vous recommande, mes chers collègues, l'adoption de ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants, du RPR ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. François Lesein, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, le projet de budget de la jeunesse et des sports s'élève, pour 1995, à 2 781,2 millions de francs, alors qu'il était de 2 782,4 millions de francs en 1994.

En fait, les crédits de 1994 ont été pratiquement reconduits pour 1995. Ils ne représentent qu'un peu plus de 0,18 p. 100 du budget de l'Etat.

Cependant, le rôle du ministère de la jeunesse et des sports est prépondérant dans la politique du Gouvernement pour l'intégration des jeunes et la lutte contre l'exclusion dont on parle beaucoup en ce moment.

En 1994, les crédits d'intervention avaient été diminués de 8 p. 100 pour la jeunesse et de 9 p. 100 pour le sport, en raison d'annulations de crédits intervenues en mars et septembre. Puis, un gel de 8 p. 100 des crédits prenant en compte ces annulations a également été imposé. A ce jour, le gel a pris fin. En revanche, nous n'avons aucune nouvelle des annulations. A cet égard, je tiens à vous faire part, madame le ministre, de l'opposition renouvelée de la commission des affaires culturelles aux mesures d'annulation de crédits. Ces dernières ôtent, en effet, toute signification au vote du Parlement quant à la loi de finances, ce qui n'est pas normal.

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Très bien !

M. François Lesein, rapporteur pour avis. Le projet de loi de finances pour 1995 concernant la jeunesse et les sports ne prend pas en compte les décisions arrêtées par le Gouvernement à la suite de la consultation des jeunes. Cela nous paraît normal.

J'aborde brièvement le point relatif au fonds tabac, qui avait été créé pour compenser la perte de recettes supportée par les organisateurs de manifestations sportives du fait de l'application de la loi Evin. Ce fonds ne bénéficie d'aucune dotation spécifique dans le projet de budget pour 1995. Les 450 millions de francs inscrits en 1993 et qui n'avaient pas été attribués ont été affectés sur les deux derniers exercices. Y aura-t-il une réinscription dans votre budget ?

Le ministère de la jeunesse et des sports joue un rôle très important dans la politique de la ville, notamment en matière d'animation, d'éducation et de prévention.

En 1995, il est prévu de constituer, et cela nous inquiète, un fonds interministériel de la ville, c'est-à-dire de regrouper l'ensemble des moyens consacrés à la politique de la ville dans un chapitre du budget du ministère chargé de la ville.

Pour le ministère de la jeunesse et des sports, ce transfert pourrait porter, a-t-on cru comprendre, sur 30 p. 100 des crédits déconcentrés au titre des plans locaux d'animation sportive que vous souhaitez mettre en place et sur 15 p. 100 des crédits d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant et du jeune.

Néanmoins, la participation sur le terrain du ministère dépend directement de la demande des préfets dans les départements et des sous-préfets dans les villes, et non plus de votre ministère. La commission aimerait être éclairée sur ce point.

On peut s'inquiéter de la difficulté à identifier les crédits affectés à l'une ou l'autre des interventions de la délégation interministérielle à la ville. C'est ainsi qu'en 1994 les crédits consacrés aux équipements sportifs de proximité soit 200 millions de francs, ne sont pas repérables. On ne les retrouve plus. Il est, difficile, dès lors d'évaluer l'impact de ces politiques et d'en mesurer les résultats.

Les dépenses ordinaires pour 1995 augmentent de 1,3 p. 100, les moyens des services croissent de 2 p. 100, alors que les crédits d'interventions ne sont en hausse que de 0,3 p. 100. Comme vient de le dire M. le rapporteur général, cela s'inscrit dans le cadre d'une politique de rigueur budgétaire ; cela n'appelle pas de critique importante.

Quant aux dépenses en capital au titre des investissements exécutés par l'Etat, elles diminuent de 10,8 p. 100. Depuis plusieurs années, ces crédits sont en régression. Les autorisations de programme restent maintenues à leur niveau de 1994.

Les subventions accordées par l'Etat diminuent considérablement. Les crédits de paiement, comme les autorisations de programmes, ont été ramenés à 15 millions de francs, soit une baisse de près de 69 p. 100. On peut le regretter.

L'évaluation des ressources du FNDS pour 1995 est portée à 783 millions de francs, montant qui ne pourra être atteint sans un relèvement du taux de prélèvement sur La Française des jeux ; j'y reviendrais à la fin de mon intervention.

Pour la première fois depuis 1989 aucune suppression d'emplois budgétaires n'est prévue en 1995 au ministère de la jeunesse et des sports et nous tenions à le signaler. Le personnel mis à disposition du mouvement sportif a été stabilisé en 1994 à 1 627 emplois et le demeurera pour 1995. Aucune suppression d'emplois n'est envisagée, et nous nous en félicitons.

Si les moyens sont limités, vous décidez, madame le ministre, dans votre projet de budget, une valorisation des ressources, dont nous regrettons évidemment l'insuffisance, comme l'a souligné M. le rapporteur général.

En cohérence avec les priorités gouvernementales, la politique de votre ministère tend essentiellement vers trois objectifs : contribuer à la cohésion sociale et à l'épanouissement personnel, participer au devenir professionnel des jeunes et contribuer à l'aménagement du territoire.

Le projet de budget pour 1995 doit permettre la consolidation des actions lancées en 1994. Les moyens financiers dont dispose votre ministère ne lui permettent guère de poursuivre une politique plus ambitieuse.

Vous voulez la mener dans le cadre budgétaire qui vous est imposé ; vous avez déclaré que telle était bien votre intention, et nous nous en réjouissons.

Pour développer les projets locaux d'animation jeunesse dans les zones rurales, vous consacrez 1,5 million de francs de mesures nouvelles.

En ce qui concerne l'information des jeunes, vous souhaitez faire porter l'effort de votre ministère sur les modes de communications avec les jeunes et le contenu de l'information. Il serait nécessaire, à notre avis, de renforcer les moyens d'intervention de l'Etat en faveur des points d'information jeunesse, afin de pérenniser ce service de proximité qui est un outil important, fondamental pour la lutte contre l'exclusion. La précarité de l'encadrement des points d'information jeunesse constitue leur point faible. Or, pour 1995, vous vous contentez simplement de reconduire les crédits de 1994.

L'aménagement du rythme de vie des enfants et des jeunes est une expérience unique en Europe. Les effets positifs du programme mis en place en 1985-1986 ne sont plus à démontrer.

L'ambition de votre ministère est d'aboutir à la mise en œuvre de véritables projets éducatifs locaux. La finalité est de parvenir à un contrat unique de plans locaux d'animation sportive qui serait le cadre de référence pour l'ensemble des dispositifs mis en place localement par les services déconcentrés de la jeunesse et des sports.

Nous applaudissons le contrat unique, mais les collectivités locales, madame le ministre, s'essouffent, vous le savez. Tout récemment j'ai lu dans un quotidien le titre suivant : « Les Collectivités locales sont fatiguées d'être les vaches à lait des associations ».

Pourtant, le rôle de ces associations est irremplaçable, on le sait, que ce soit pour développer des activités en direction des jeunes ou pour les animer. L'aide qu'elles reçoivent se traduit par des subventions et par un financement au titre du FONJEP qui, lui, n'est pas en diminution, et l'on peut vous en remercier.

Mais ces associations connaissent des difficultés financières dues au retard dans le versement des fonds, ce qui rend plus difficile leur mission, et nous y reviendrons à propos du FNDS.

Dans le domaine sportif, tous les programmes lancés en 1994 seront poursuivis, avec la reconduction des crédits affectés en 1994.

Toutefois, l'aide aux grandes manifestations sportives se voit ramenée de 50 millions de francs à 9,5 millions de francs, afin de pouvoir affecter 40,5 millions de francs aux dépenses liées à la coupe du monde de football.

Enfin, une mesure nouvelle de 6 millions de francs, vous l'avez dit, permettra de prendre en charge les cotisations sociales sur les aides versées aux sportifs de haut niveau. Cela répond naturellement au souhait de la commission du sport de haut niveau.

Les opérations en faveur du développement de la pratique sportive sont articulées avec les opérations d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes, avec les contrats « ville-enfant » et avec les projets locaux d'animation jeunesse.

Les équipements sportifs de proximité servent de structure à une animation sportive diversifiée. On peut s'inquiéter de l'évolution que vont subir ces structures, les crédits qui leur sont affectés n'étant plus identifiés. En outre, seuls les équipements sportifs urbains de proximité relèvent de la politique de la ville ; ceux qui sont situés en zone rurale restent gérés, semble-t-il, par le ministère de la jeunesse et des sports. On ne parle pas de cette responsabilité dans votre projet de loi de finances pour 1995.

J'évoquerai maintenant la politique du sport de haut niveau. La sélection et la préparation des sportifs de haut niveau, le suivi social et professionnel de ces athlètes étaient assurés par des financements imputés jusqu'en 1994 sur le FNDS. Ils le seront dorénavant sur les crédits d'intervention du budget du ministère et la même somme sera reconduite pour 1995. C'est un progrès important et nous en sommes satisfaits.

Permettez-moi maintenant d'évoquer brièvement la Coupe du monde de football. Cet événement sportif, d'une portée certes incontestable, pèse d'un coût considérable sur les ressources budgétaires et extrabudgétaires. Le montant de ces ressources n'évoluant pas, l'organisation de la Coupe du monde vient grever les crédits disponibles pour le développement et la pratique du sport. C'est simple à comprendre ; c'est le système des vases communicants.

Cette situation nous inquiète. En 1994, 30 millions de francs y ont déjà été consacrés. Ces montants n'étant pas ou peu affectés par les mesures de régulation budgétaire dont j'ai dit un mot tout à l'heure, leur impact sur la pratique sportive se trouve amplifié d'autant. Peut-être me rassurerez-vous sur ce point, madame le ministre. Votre rapporteur pour avis s'interroge, mes chers collègues, sur cette situation et sur la participation future du ministère de la jeunesse et des sports à ce projet jusqu'en 1998. Qu'en sera-t-il ?

Même si la réalisation d'un Grand Stade est un outil de développement du sport qui servira la politique de la France à l'avenir, elle risque de se faire au détriment des sportifs.

Je voudrais faire une comparaison avec la Grande Bibliothèque et avec l'Opéra Bastille. Aucun élu, ni de l'opposition ni de la majorité de l'époque, n'avait pensé opérer des prélèvements sur les associations pour en assurer le financement. La position de la commission des affaires culturelles est simple : à programme exceptionnel, financement exceptionnel. Il ne faut pas prélever des crédits sur les autres missions qui relèvent du ministère de la jeunesse et des sports.

J'en viens à la situation du FNDS et de ses ressources.

Le décalage permanent entre les prévisions et les ressources réelles du FNDS ont conduit, lors de la discussion du budget de 1994 - cela a été rappelé - à fixer un taux de prélèvement de 2,3 p. 100 sur les produits des jeux et loteries en fonction d'une estimation des enjeux de 34 milliards de francs pour 1994.

Si, entre 1990 et 1992, le chiffre d'affaires de La Française des jeux a doublé, cette rapide augmentation s'est ralentie en 1993, le montant des enjeux ne s'étant élevé qu'à 31,1 milliards de francs avec un taux de progression de 3,4 p. 100. Les perspectives ne sont guère différentes pour 1994, avec un chiffre d'affaires de 32 milliards de francs. Si cette estimation se confirme, le prélèvement en faveur du FNDS ne pourra s'élever qu'à 376 millions de francs, ce qui portera ses ressources à 805 millions de francs pour 1994, compte tenu du prélèvement sur le PMU et de la taxe sur les débits de boissons.

Il nous paraissait donc indispensable que le taux de prélèvement, qui a été fixé à 2,4 p. 100 lors de la discussion à l'Assemblée nationale, soit porté à 3 p. 100, afin d'assurer au FNDS des ressources lui permettant de remplir sa mission.

Hélas ! trois fois hélas ! vous connaissez le résultat : c'est un rejet !

L'actuel mode de financement engendre des difficultés de trésorerie pour les fédérations et oblige, en matière d'investissements, à reporter des réalisations déjà programmées.

Quant aux dépenses, lors de la réunion du Conseil du FNDS du 1^{er} février dernier, il a été proposé de clarifier les rôles respectifs des crédits d'intervention budgétaires et des crédits de fonctionnement.

L'opération « profession sport », la subvention aux CREPS, les centres régionaux d'éducation physique et sportive, les formations aménagées et les conventions d'emploi des sportifs de haut niveau, la recherche, les actions déconcentrées de médecine et la lutte contre le dopage sont maintenant bien précisées et seront financées par l'inscription de crédits budgétaires. Ce dispositif est reconduit pour 1995. C'est une bonne chose, qui méritait d'être rappelée. Nous vous en remercions, madame le ministre.

Ensuite, une modification de nomenclature est intervenue sur la présentation des dépenses d'investissement du FNDS.

Les chapitres « subventions d'équipement aux associations sportives » et « subventions d'équipement aux collectivités locales » ont été regroupés en un chapitre unique « subventions pour la réalisation d'équipements sportifs ». Les crédits sont reconduits avec les mêmes montants.

Le dispositif contractuel qui régit le mode de répartition des subventions versées par le FNDS a été rénové en 1994, pour obtenir plus de transparence dans la gestion et pour inciter les fédérations à inscrire leurs actions dans des projets de développement pluriannuel.

Toutefois, il faut remarquer, madame le ministre, la difficulté qu'il y a, pour les fédérations, à établir des projets pluriannuels quand le versement des subventions dont elles bénéficient n'est ni régulier ni toujours certain.

Il leur est très difficile, dans ces conditions, d'arrêter un programme pluriannuel.

Les dépenses d'investissement prévues pour le FNDS augmentent pour leur part de 59,4 p. 100 dans le projet de budget. Mais cette progression est artificielle : elle est due au financement du Grand Stade.

La commission des affaires culturelles et son rapporteur pensent que la mission d'aide au développement du sport remplie par le FNDS est compromise.

La part des dépenses relatives au sport de masse stagne, alors que les dépenses en faveur du sport de haut niveau augmentent depuis plusieurs années, en particulier en raison du financement d'opérations liées aux jeux Olympiques et à la Coupe du monde de football.

L'apparition de ce type de dépenses a pénalisé les crédits affectés au sport de masse plus que ceux qui sont affectés au sport de haut niveau.

J'en viens à la participation contestée du FNDS à la Coupe du monde de football.

Le FNDS contribue pour 169,5 millions de francs au financement des équipements de la Coupe du monde de football.

C'est ainsi que 75,5 millions de francs ont été affectés en dépenses d'investissement au financement de la rénovation des stades annexes - au nombre de neuf - situés dans les villes de province.

On voit que 46 p. 100 des dépenses d'investissement du FNDS sont donc consacrées à la Coupe du monde. C'est exorbitant !

Les grandes manifestations sportives organisées en France ne doivent pas grever les ressources affectées au développement du sport. Si la participation du mouve-

ment sportif est nécessaire, elle ne doit pas entraver la politique des sports. Le rapporteur souhaite, madame le ministre, que des financements soient dégagés sur le budget de l'Etat pour financer ces opérations d'équipement, de renommée internationale il est vrai.

La Coupe du monde, je l'ai dit, n'aura lieu qu'en 1998. Quelle sera la participation du ministère au cours des prochaines années ?

La seule chose qui soit certaine, c'est que cette participation pèsera en fait sur les moyens consacrés au développement du sport pendant plusieurs années, comme on l'a vu pour certaines opérations de prestige que je viens de rappeler.

Il faut donc, nous le souhaitons, redonner au FNDS sa vocation, qui est principalement l'aide au sport de masse. Le rôle du sport comme facteur d'intégration et d'insertion n'est plus à démontrer.

S'il est vrai que le sport de haut niveau valorise mieux l'image de la France, notamment sur le plan international, la pratique sportive, quant à elle, a des retombées non négligeables en termes d'épanouissement, de santé et d'hygiène de vie, et de paix sociale.

M. Emmanuel Hamel. Oui, tant qu'il n'y a pas de violences dans les stades !

M. le président Monsieur le rapporteur pour avis, pourriez-vous envisager de conclure ?

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, c'est important !

M. François Lesein, rapporteur pour avis. Le relèvement à 3 p. 100 du taux de prélèvement sur les jeux de La Française des jeux aurait assuré des recettes de 960 millions de francs au FNDS et lui aurait donné les moyens de remplir sa mission. On a craint le symbole du milliard de francs pour la jeunesse et les sports, et je le regrette.

En outre, les prélèvements sur le PMU et la taxe sur les débits de boissons, estimés globalement à 69 millions de francs, pourraient être affectés à un chapitre spécifique consacré aux équipements imposés par les grandes manifestations sportives, ce qui éviterait de diminuer les crédits mis à la disposition du sport.

J'avais préparé une conclusion, mais j'en viens à l'avis de la commission, puisque M. le président me presse.

M. le président. Certes, mais j'applique le règlement, monsieur le rapporteur. Vous ne disposiez que de dix minutes.

M. François Lesein, rapporteur pour avis. C'était insuffisant, monsieur le président !

M. le président. Cela fait dix-sept minutes que vous parlez !

M. François Lesein, rapporteur pour avis. Je vous en remercie, monsieur le président.

Le 15 novembre dernier, la commission des affaires culturelles a adopté des amendements présentés par le rapporteur que je suis. Elle a alors décidé, à l'unanimité, de donner un avis favorable à l'adoption du projet de budget de la jeunesse et des sports pour 1995, sous réserve de l'adoption desdits amendements.

Or, madame le ministre, étant donné le sort qui a été réservé à ces amendements, notamment à celui tendant à augmenter le taux du prélèvement sur les recettes globales de La Française des jeux à 3 p. 100, la commission a décidé d'émettre un avis défavorable.

Toutefois, lors de l'étude de l'article 13 *bis*, une avancée a été obtenue, puisque M. le ministre du budget s'est engagé, d'une part, à considérer la somme de 850 millions

de francs non plus comme un plancher mais comme un plafond et, comme pour 1994, à rectifier au collectif budgétaire, et, d'autre part, à retirer du FNDS la moitié de l'inscription des 94 millions de francs en faveur du Grand Stade, c'est-à-dire de retirer 47 millions de francs.

M. le président de la commission « sports » du Sénat vient d'ailleurs de me faire savoir par fax que l'inscription avait été décidée et réalisée.

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Voilà !

M. François Lesein, rapporteur pour avis. Dans ces conditions, en accord avec M. le président de la commission des affaires culturelles, que je prends à témoin, et, je pense, sans trahir l'esprit des membres de cette commission, je propose à la Haute Assemblée de s'abstenir sur le projet de budget de la jeunesse et des sports.

Il est évident toutefois, madame le ministre, que, si vous pouviez aujourd'hui prendre l'engagement d'ôter la seconde moitié des crédits inscrits au FNDS au titre du Grand Stade, l'avis de la commission serait alors très favorable. (*Applaudissements sur certaines travées du RDE, ainsi que sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du Rassemblement pour la République, 29 minutes ;

Groupe socialiste, 21 minutes ;

Groupe de l'Union centriste, 19 minutes ;

Groupe communiste, 5 minutes.

La parole est à M. Jean-Jacques Robert.

M. Jean-Jacques Robert. Madame le ministre, contrairement à ce que certains pourraient s'imaginer et comme mon ami M. Xavier Dugoin, dont je partage la position sur l'ensemble de votre projet de budget, l'a rappelé à l'Assemblée nationale, votre ministère n'est pas un ministère du loisir. Au contraire, c'est un ministère à vocation éminemment sociale.

En effet, les différentes actions que vous menez visent - vous me permettrez de le souligner - à préserver la cohésion sociale de la nation. Elles s'intègrent, par là même, parfaitement dans la politique que mène le Gouvernement en matière d'éducation et de lutte contre l'exclusion.

On ne peut donc que regretter la faiblesse de votre projet de budget, même si certains crédits relèvent désormais du budget de la ville et que l'on doit également tenir compte des crédits extra-budgétaires du Fonds national pour le développement du sport.

Ainsi, force est malheureusement de constater que votre budget ne représente que 0,187 p. 100 du budget de l'Etat et qu'il se traduit par une baisse assez marquée des crédits de paiement pour les dépenses en capital.

Cette prévision à la baisse est toutefois compensée par une hausse des dépenses ordinaires.

De même, les crédits d'intervention du titre IV bénéficieront d'une légère progression. Or ces crédits représentent votre potentiel d'action dans deux domaines, le sport et la jeunesse, d'une part, la vie associative, d'autre part. Aussi, une augmentation plus significative aurait-elle été appréciée.

Il faut, en revanche, madame le ministre, noter l'effort qui a été fourni par votre ministère afin qu'il n'y ait aucune suppression d'emploi en 1995. Nous nous en féli-

citons avec vous, car c'est la première fois, depuis cinq ans, que le personnel d'encadrement, d'animation et de formation mis à la disposition du monde sportif ne verra pas ses effectifs réduits.

Toutefois, votre projet de budget - vous le savez - ne donne pas entièrement satisfaction au monde sportif.

En effet, dans ce domaine, les programmes lancés en 1994 ne bénéficieront d'aucune augmentation de crédits. Cela paraît d'autant plus regrettable qu'il est essentiel d'inciter les Français, surtout les jeunes, à pratiquer un sport.

En outre, est-il normal que le FNDS, qui connaît par ailleurs des difficultés, contribue au financement des équipements de la Coupe du monde de football ? J'aime passionnément le football, mais c'est bien le servir, me semble-t-il, que de rechercher la rigueur et que le financement programmé soit identifié clairement et, ainsi que certains vous l'ont déjà suggéré, soit transparent, par exemple au travers d'un compte spécial du Trésor ouvert à cet effet.

Le monde sportif doit effectivement participer aux grandes manifestations sportives, mais cela ne doit pas se faire au détriment du développement du sport de masse.

Vous me permettrez de rappeler que de nombreux jeunes ne font pas de sport. Notre pays doit faire un véritable effort pour que cette situation cesse. En effet, je soulignais au début de mon intervention le caractère éminemment social de votre budget. Nous savons tous le rôle que peut jouer le sport pour l'épanouissement, la santé et la lutte contre l'exclusion.

Aussi, en tout état de cause, les crédits réservés à l'aide du sport de masse doivent demeurer. Je me félicite donc de la proposition de la commission des affaires culturelles qui tend à créer un chapitre spécifique consacré aux équipements des grandes manifestations sportives et financé par une taxe sur La Française des jeux. Ainsi les stades de province pourront être également financés.

Par ailleurs, il paraît nécessaire de corriger les injustices que la loi Evin du 10 janvier 1991 a entraînées. Car, si cette dernière a supprimé le parrainage de l'industrie du tabac, ce qui ne doit pas être remis en cause, elle a créé des pertes de recettes supportées par les organisateurs de manifestations sportives.

Le fonds créé en décembre 1992 pour compenser ces pertes fut doté initialement de 450 millions de francs. Aujourd'hui, la totalité des sommes a été attribuée et aucune dotation n'est prévue à cet effet dans votre projet de budget pour 1995.

S'il est vrai que les manifestations de sport automobile sont le fer de lance de notre industrie automobile, il est nécessaire de remédier à cette injustice pour aider ce secteur à garder sa place dans notre économie.

En revanche, je me réjouis que vous ayez prévu d'engager des actions importantes qui ne manqueront pas d'avoir des retombées positives sur l'emploi.

Ainsi, 20 000 contrats de travail favorisant les métiers du sport et de l'animation seront signés en 1994 et en 1995.

Le dispositif « profession sport », dont le bilan actuel est encourageant, sera généralisé à l'ensemble des départements.

De même, les conventions d'insertion professionnelle de sportifs de haut niveau vont être étendues.

Par ailleurs, en matière de politique en faveur de la jeunesse, il faut souligner, madame le ministre, l'excellente initiative que vous avez prise, avec l'accord de M. le Premier ministre, en engageant la consultation nationale

de la jeunesse. Vous avez établi un véritable dialogue, première étape indispensable à l'élaboration de solutions adaptées, qui a généré un très grand nombre de réponses.

Les conclusions de cette consultation sont connues presque en totalité et M. le Premier ministre nous a présenté récemment les vingt-neuf nouvelles mesures qu'il entendait mettre en œuvre.

Nous souhaitons savoir de quelle manière leur financement sera assuré.

En outre, vous poursuivez les actions positives précédemment engagées en faveur de la jeunesse.

J'évoque la mise en place, en 1994, des projets locaux d'animation-jeunesse, qui tendent à développer des politiques locales de jeunesse.

Les collectivités locales, qui n'ont pas cessé, depuis 1982, de voir s'étendre leur domaine de compétences, ont été longtemps les grandes oubliées dans ce domaine. Les conventions passées en exécution de ces projets réparent cet oubli. Les premiers bilans en sont excellents. Pour 1995, le ministère conforte cette orientation en encourageant la signature de nouvelles conventions.

De même, les effets positifs de l'aménagement du rythme de vie des enfants et des jeunes sont multiples : création d'emplois, lutte contre l'exclusion, dynamisme de la vie associative.

Cependant, permettez-moi de regretter l'absence de création de postes FONJEP pour les associations. Déjà en 1994, il n'y avait eu aucune augmentation. Le rôle important joué par les associations en faveur des loisirs et de l'insertion mérite un soutien plus ferme, d'autant plus que ce secteur est créateur d'emplois.

Enfin, je me réjouis de la création, en 1994, de cette fondation qui a pour mission l'aide aux bénévoles, qui ont un rôle essentiel au sein des associations.

Toute action en faveur de la jeunesse et du sport constitue un pas vers la construction de notre avenir. Nos jeunes attendent beaucoup de vous, madame le ministre. Il ne faut pas décevoir cette espérance.

Il va de soi que le groupe du Rassemblement pour la République votera votre budget. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, en dépit des déclarations d'intention du Gouvernement en direction du mouvement sportif et de la jeunesse, le budget du ministère de la jeunesse et des sports qui nous est proposé pour 1995 est, une nouvelle fois, malheureusement, d'une indigence extrême.

Avec seulement 2 781,2 millions de francs de dépenses ordinaires et de crédits de paiement, contre 2 782,6 millions de francs pour 1994, et des ressources extrabudgétaires qui font du « sur-place », le volume global des engagements financiers de l'État en faveur de ce ministère ne parviendra même pas, loin s'en faut, à suivre le rythme de l'inflation.

Représentant un pourcentage ridicule de 0,18 p. 100 du budget de l'État, la jeunesse et les sports sont, encore une fois, sacrifiés à la politique d'austérité.

Battant de nouveau ce triste record d'insignifiance budgétaire, notre pays consacre désormais près de cent fois moins à la jeunesse et aux sports qu'aux dépenses militaires, qui vont atteindre l'an prochain des sommes considérables pendant que nos principaux partenaires diminuent les leurs de façon significative.

M. Emmanuel Hamel. C'est prioritaire, l'intérêt des jeunes passe aussi par là !

Mme Hélène Luc. La jeunesse a dit qu'elle était contre les expériences nucléaires, monsieur Hamel !

M. Emmanuel Hamel. Il faut l'informer ! Elle comprendra !

Mme Hélène Luc. Ramener à 3 p. 100 du PIB notre effort militaire permettrait d'économiser 22 milliards de francs inutiles dans le climat international actuel. Cela permettrait aussi de donner à notre pays les moyens nécessaires pour dynamiser l'activité des associations de jeunesse et d'éducation populaire, et de lui offrir la grande ambition sportive qu'il mérite.

Au lieu de cela, madame le ministre, vous en êtes réduite à gérer au jour le jour une enveloppe qui s'amenuise au fil des ans et qui ne correspond plus, depuis longtemps, aux besoins du pays et d'une jeunesse qui, malgré les dures conditions qui lui sont faites, aspire à une vie digne de son époque et souhaite prendre toute sa place dans la société.

Les jeunes, qui souffrent tout particulièrement des carences du système éducatif, du chômage, de la précarité de l'emploi et des salaires, rejettent de plus en plus massivement la politique que, comme ses prédécesseurs, votre Gouvernement persiste à vouloir mener à leur rencontre.

L'importance des manifestations menées contre le CIP, révélatrice du malaise profond que vivent les jeunes au quotidien, vous a contraint de déclarer dans le mensuel étudiant *Campus* qu'elles avaient été un « coup de pouce » permettant de donner de l'ampleur à vos projets.

Dans ces conditions, madame le ministre, comment pouvez-vous nous présenter un tel projet de budget ? Les jeunes le ressentent comme une manifestation de mépris, comme une insulte à leur égard. A part quelques dispositions déjà envisagées ou ayant la particularité de ne rien coûter, les mesures issues de la consultation du Premier ministre n'ont rien de bien original, et les jeunes n'en sont pas dupes.

Il est d'ailleurs tout à fait significatif qu'aucune d'entre elles ne concerne le développement du sport en général, ni de l'éducation physique à l'école, ni du sport de masse en particulier, et que la plupart de celles qui ont un certain coût seront mises à la charge des collectivités locales.

Il est regrettable que, dans notre pays, le sport coûte beaucoup moins à l'État qu'il ne lui rapporte, notamment par le biais de la TVA qu'il prélève, que ce soit sur l'achat de maillots ou sur la construction de piscines et de stades ; rien que pour le Grand Stade, il percevra 372 millions de francs de TVA.

Avec un tel budget, les fédérations et les associations sportives comme les associations de jeunesse et d'éducation populaire seront contraintes de continuer à gérer la pénurie et à faire appel à la générosité publique, au sponsoring et aux finances des collectivités locales, qui sont déjà submergées par de multiples transferts de charges que l'État ne peut plus assumer.

Le bénévolat, bien entendu, doit exister ! Les bénévoles sont d'ailleurs 1 350 000 dans les clubs sportifs, et je tiens à leur rendre hommage. Il faut les encourager, madame le ministre, et vous faites le contraire !

Alors que 1995 sera une année préolympique, les associations sportives se débattent, bien souvent, dans de grandes difficultés pour permettre l'accès de tous au sport.

Nous estimons particulièrement inacceptable le fait que le Gouvernement prévoie d'imputer sur le FNDS la construction du Grand Stade et la rénovation des autres stades devant servir à la Coupe du monde de football, qui sera un grand événement pour notre pays.

Au cours de l'examen de l'article 13 *bis* du projet de loi de finances, nous avons exprimé notre désaccord total sur la méthode qui a consisté à prélever des crédits sur le FNDS pour les Jeux d'Alberville, les Jeux méditerranéens et, aujourd'hui, je le répète, pour la Coupe du monde. Le Grand Stade doit être financé, pour la part qui dépend de l'Etat, comme l'Opéra Bastille et la Grande Bibliothèque.

Madame le ministre, avec le mouvement sportif unanime qui exprime sa désapprobation, voire sa colère, nous disons : arrêtons de piller le FNDS, qui doit servir au développement du mouvement sportif de masse et aider le sport de haut niveau, ce pour quoi il a été créé. D'ailleurs, ce « ras-le-bol » des sportifs - pardonnez-moi l'expression - a trouvé sa traduction dans un acte très peu courant au Sénat...

M. le président. Madame Luc, je vous rappelle que le débat a été organisé et que votre groupe disposait de cinq minutes pour s'exprimer. De plus, vous allez reprendre la parole sur un titre.

Par conséquent, ayez la gentillesse de respecter votre temps de parole. Vous avez déjà parlé sept minutes. Je vous demande donc de conclure.

Mme Hélène Luc. Je termine, monsieur le président.

Je disais donc que, pratique très peu courante au Sénat, un amendement avait été signé par les représentants de tous les groupes politiques siégeant au groupe sénatorial d'études sur le sport. Cet amendement visait à ce que les 94 millions de francs destinés au Grand Stade, ainsi que les crédits prévus pour les stades de province ne soient pas prélevés sur le FNDS. Les signataires étaient soutenus par la commission des affaires économiques et, notamment, par son président. Je veux croire, monsieur le président du Sénat, que, par votre présence, vous contribuerez à ce que le Gouvernement accepte de ne plus prélever aucun des crédits consacrés au Grand Stade sur le FNDS.

Vous devez nous entendre, madame le ministre. Tous ceux qui s'opposent aux nouveaux prélèvements n'ont qu'une idée : rendre possible la pratique du sport dès le plus jeune âge, en incluant l'éducation physique à l'école. C'est en effet dès le jeune âge que le goût du sport s'acquiert, avec tout ce qu'il comporte de bénéfique pour la réussite scolaire, par le goût de l'effort qu'il développe, le goût d'entreprendre et de vivre, toutes attitudes qui s'opposent à la recherche, dans la drogue, d'un plaisir qui n'existe pas.

Alors, madame le ministre, faites cesser une pratique qui n'a que trop duré !

Avec mon ami Robert Vizet, nous avons dit à M. le ministre du budget que la pression conjointe de tous avait permis de faire en sorte que les 47 millions de francs...

M. le président. Madame Luc, pardonnez-moi, mais votre temps de parole était, je le répète, de cinq minutes et vous parlez déjà depuis huit minutes et demie. Je vous demande de conclure.

Mme Hélène Luc. Je n'en ai plus que pour une minute.

M. le président. Dans ces conditions, je ne peux vous permettre de poursuivre, d'autant que vous devez encore prendre la parole sur un titre.

La parole est à M. Egu.

M. André Égu. Une grande stabilité caractérise, comme à l'accoutumée, votre projet de budget, madame le ministre.

Avec moins de 0,19 p. 100 du budget général, le sport et la jeunesse ne font pas partie des priorités, c'est le moins que l'on puisse dire. Ils n'en n'ont d'ailleurs jamais fait partie. Depuis toujours, ils souffrent d'une insuffisance chronique de crédits. Dans ces conditions, on ne peut guère s'étonner du manque de motivation, de dynamisme ou de résultats dans certains de nos sports ni de la déception éprouvée par une jeunesse qui se sent un peu abandonnée.

Pourtant, votre ministère est d'une importance capitale. Il concourt activement à la politique d'éducation, d'intégration et d'insertion sociale comme à la lutte contre l'exclusion.

Ces quelques constatations n'enlèvent rien à votre mérite d'avoir réussi à faire beaucoup avec peu de moyens.

Il est indispensable d'essayer de valoriser le sport de haut niveau, afin de rendre à la France la place qu'elle mérite dans la hiérarchie sportive mondiale.

L'attribution de moyens supplémentaires à plus de 130 centres d'entraînement et de formation, l'augmentation des aides directes personnalisées aux sportifs témoignent de votre souci de donner à nos athlètes les moyens de leurs ambitions, qui sont aussi les nôtres.

Je tiens à faire quelques observations à propos des nouvelles ponctions opérées sur le Fonds national pour le développement du sport aux fins de contribuer au financement de la Coupe du monde de football de 1998.

Certes, le ministre du budget s'est engagé ici même, la semaine dernière, à rebudgetiser le fonds, dès 1995, à concurrence de 47,5 millions de francs supplémentaires pour ses missions traditionnelles.

Il s'agit d'un premier geste qui compense pour moitié l'affectation de 95 millions de francs à la réalisation du Grand Stade. Mais quelles assurances pouvons-nous avoir pour 1996 ? Je vous serais reconnaissant, madame le ministre, de bien vouloir nous éclairer sur ce point. En effet, le problème se posera fatalement de nouveau l'année prochaine, et cela nous inquiète.

En ce qui concerne les actions en faveur de la jeunesse, j'approuve totalement les orientations que vous avez arrêtées. L'augmentation des crédits attribués aux projets locaux d'animation jeunesse est une excellente initiative. Les conventions portant sur l'accès des jeunes aux vacances et aux loisirs de proximité sont sans nul doute nécessaires, en particulier dans les zones rurales ou urbaines défavorisées. Nous serons très attentifs à leur mise en œuvre.

Je mentionnerai également, au chapitre des points positifs, l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant, le soutien à la vie associative et l'amélioration de la formation des jeunes.

Par ailleurs, de la grande consultation nationale des jeunes que vous avez lancée en accord avec le Premier ministre se dégagent deux axes principaux d'action, sur lesquels nous souhaitons formuler quelques remarques : l'engagement du dialogue et le développement de l'emploi.

Plus d'un million et demi de jeunes ont répondu au questionnaire que vous leur avez soumis. Il s'agit d'un succès ! Le dialogue semble renoué, notamment grâce aux rencontres qui ont été organisées sur l'initiative des directions départementales de la jeunesse et des sports.

Les préoccupations exprimées par les jeunes à l'occasion de la consultation traduisent les difficultés rencontrées dans de nombreux secteurs prioritaires de la vie quotidienne, l'école et la formation professionnelle, la santé et le logement. Devant un tel champ d'inquiétudes, vous ne pouvez vous permettre de décevoir ces jeunes. Si l'initiative d'une consultation était une excellente idée, encore faut-il qu'elle se traduise en actes concrets.

Mme Hélène Luc. Et voilà !

M. André Égu. A tout moment le dialogue, encore fragile, pourrait être rompu. Ce serait dommage.

Les propositions avancées par le comité sont un bon point de départ. Je pense, néanmoins, qu'elles ne vont pas encore assez loin, et je regrette que vous ne les ayez pas retenues dans leur intégralité. Peut-être le ferez-vous bientôt ? Nous l'espérons.

Certes, vous avez choisi de mettre en œuvre celles qui sont les plus réalisables. Je ne peux que vous féliciter de ce choix.

L'institution des médiateurs est une solution intéressante pour tenter de désarmer les situations explosives que connaissent nos banlieues. Cependant, je constate que les problèmes de l'emploi et de la formation professionnelle ne sont pas encore réglés de façon satisfaisante. En ce domaine, il est essentiel que l'action de l'Etat en faveur des jeunes soit plus significative. Le moyen le plus efficace d'inciter une entreprise à embaucher un jeune ne serait-il pas, en complément d'une exonération de charges sociales la première année, de donner à ce dernier une réelle qualification ?

Par ailleurs, il me semble urgent de revoir en profondeur le système des aides à l'emploi des jeunes, qui ne donne pas vraiment satisfaction. En effet, les procédures sont multiples, complexes, soumises à des conditions difficiles à réunir et, au bout du compte, largement dissuasives. Pourtant, le malaise de la jeunesse est aussi important que les difficultés des grands groupes, comme Air France ou le Crédit lyonnais, que le Gouvernement a trouvé les moyens de sauver.

Il est du devoir du Gouvernement de tout mettre en œuvre pour rendre à la jeunesse un espoir déçu depuis trop longtemps.

Nous sommes conscients que vous faites le maximum, compte tenu des moyens qui vous sont attribués, mais nous resterons très attentifs à l'application des mesures destinées aux jeunes.

Je partage les mêmes préoccupations et j'ai les mêmes espoirs en matière de financement que M. le rapporteur pour avis. J'attends avec beaucoup d'intérêt les réponses que vous lui ferez dans ce domaine. *(Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants, et du RPR, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

M. le président. La parole est à M. Madrelle.

M. Philippe Madrelle. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, j'interviens maintenant depuis plus de vingt-cinq ans que je suis parlementaire, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, à l'occasion de la discussion du projet de budget de la jeunesse et des sports, et c'est devenu pour moi une habitude, presque une banalité, de dénoncer l'insuffisance des crédits affectés à ce ministère pour donner au mouvement sportif et à la jeunesse les moyens de leurs ambitions. Mais, cette année, nous allons atteindre, je le crois, un triste record !

Au moment précis où la jeunesse est présentée comme une priorité gouvernementale, on ne peut en effet que s'inquiéter, madame le ministre, de la baisse dramatique

des crédits de votre ministère : avec 2 781 millions de francs, soit 1 million de francs de moins que l'an passé, ce budget ne représente que 0,18 p. 100 du budget de l'Etat.

C'est à la demande de mon collègue et ami Jean-Louis Carrère, sénateur des Landes, qui devait intervenir jeudi, mais qui est aujourd'hui retenu dans son département, que j'aborderai, dans un premier temps, les problèmes de la jeunesse et de la vie associative.

Vous me permettez, madame le ministre, de vous faire part de notre étonnement face au choix que fait le Gouvernement de sacrifier ainsi le secteur de la jeunesse et des sports, reconnu pourtant comme étant un domaine d'action privilégié en faveur de l'insertion des jeunes et du renforcement de la cohésion sociale.

En outre, cette quasi-stagnation des crédits de votre ministère est en contradiction avec la publicité tapageuse qui a été faite autour du questionnaire adressé aux jeunes. Ces derniers ont raison de crier leur inquiétude face au projet de société qui est actuellement en train de se préparer, et leur déception face aux mesures gadgets qui sont annoncées.

Est-ce ainsi que l'on entend responsabiliser les jeunes ? Ne conviendrait-il pas plutôt de favoriser les lieux de citoyenneté ? L'organisation d'états généraux serait une bonne chose. Ils sont demandés partout et par l'ensemble du tissu associatif.

Madame le ministre, vous avez affirmé à la tribune de l'Assemblée nationale que vous aviez l'intention « de concourir à la mise en œuvre des grandes priorités nationales » et que les « enveloppes destinées à financer les mesures en faveur des jeunes devaient être votées avant le 1^{er} décembre ». Etes-vous aujourd'hui en mesure de nous apporter des précisions à ce sujet ?

Vous nous annoncez une hausse des crédits du titre IV doté, en mesures nouvelles, de 8,5 millions de francs répartis entre la jeunesse et la vie associative, pour plus de 2,5 millions de francs, et le sport de haut niveau, pour 6 millions de francs. Afficher une telle hausse, c'est faire une mauvaise présentation des crédits, les mesures nouvelles étant appréhendées par rapport à la loi de finances pour 1994 telle qu'elle a été votée l'an dernier.

En fait, les chiffres en trompe-l'œil que vous nous présentez ne tiennent aucun compte des 28 millions de francs, dont 5,27 millions de francs au titre des mesures nouvelles, qui ont été gelés par le décret du 29 septembre 1994. Les mesures nouvelles ne s'élèvent donc aucunement à 8,5 millions de francs ; elles atteignent seulement 3,23 millions de francs, soit plus de 1,02 million de francs pour la jeunesse et la vie associative, et plus de 2,21 millions de francs pour le sport.

Sans doute allez-vous me répondre, madame le ministre, qu'il ne s'agit là que d'artifices de présentation. Je ne peux cependant m'empêcher de penser que les besoins sont criants. L'an dernier, vous nous avez fait la leçon et, en bons élèves, nous l'avons retenue. Les chiffres de cette année me donnent le droit de poser à nouveau certaines des questions que j'ai posées l'an dernier et qui sont toujours d'actualité.

Ainsi, un réel décalage se confirme entre les crédits octroyés à la jeunesse et aux sports et les besoins effectifs, de nombreux orateurs l'ont souligné.

Au moment où chacun s'accorde pour reconnaître que le sport est une formidable école de courage et d'endurance, un puissant moyen d'éducation et de prévention, on peut s'interroger sur les réelles capacités de votre budget à remplir son rôle auprès des associations et de la jeunesse.

Si l'augmentation du nombre des points information jeunesse, due au développement du réseau information jeunesse, traduit votre volonté de poursuivre toutes les actions engagées par le gouvernement précédent en faveur des jeunes, madame le ministre, le manque certain de moyens accordés au Fonds national pour le développement de la vie associative, le FNDVA, inquiète à juste titre les associations, qui jouent un rôle irremplaçable en tissant, sur l'ensemble du pays, un réseau d'écoute et de solidarité.

La situation du FNDVA est toujours critique. Ainsi, en 1994, les crédits du fonds ont régressé, passant de 33 millions de francs à 26 millions de francs. Cette année, ils stagnent. Les responsables associatifs estiment pourtant que les besoins oscillent entre 40 millions et 45 millions de francs, selon les personnes concernées.

La déconcentration de ce fonds que vous envisagez m'inquiète. On a parlé d'expérimentation sur une ou deux régions. Comment nommera-t-on les responsables territoriaux ? Pouvez-vous nous donner des précisions sur ce dossier ?

A ce propos, vos récents dires sur votre conception du tissu associatif m'ont beaucoup inquiété. J'entends parler de « grandes » et de « petites » associations. Or est-il besoin d'effectuer une telle distinction ? Sur quels critères sera-t-elle fondée ? Les associations locales sont extrêmement dynamiques. Elles existent autant qu'ailleurs et ont besoin d'être intégrées au système national. Je me refuse d'autant plus à cautionner ce type de distinction qu'avec la perspective de la construction européenne nous aurons besoin de structures associatives fortes.

Enfin, j'ai noté que, parmi les vingt-neuf mesures destinées aux jeunes, il n'était nullement envisagé d'utiliser le levier associatif pour favoriser l'emploi. On aurait pu songer à celles qui peuvent jouer un rôle moteur dans ce domaine et créer de nouveaux postes FONJEP cofinancés par les collectivités territoriales et les associations.

Le financement des postes FONJEP et la formation des animateurs ont de quoi inquiéter. Une fois de plus, on demandera aux collectivités locales de prendre le relais, mais, en l'absence d'une politique d'aménagement du territoire en matière sportive, il leur sera difficile, sans un soutien financier de l'Etat, d'assumer cette nouvelle charge. En tant que président de conseil général, je peux affirmer que nous avons la volonté d'encourager, d'encadrer et de subventionner les très nombreuses associations. Mais la coupe est parfois pleine ! M. Arthuis l'a dit tout à l'heure, il faudra fixer une fois pour toutes les frontières de nos compétences respectives, et le plus tôt sera le mieux.

Les associations paient la taxe sur les salaires et participent ainsi à l'emploi. A titre d'exemple, le comité national des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le CNAJEP, me communiquait récemment les résultats de son enquête auprès de ses soixante-quinze associations membres. Soixante d'entre elles paient la taxe sur les salaires et reversent, à ce titre, environ 52 millions de francs au total, c'est-à-dire à peu près autant que la ligne budgétaire que vous avez prévu d'affecter aux conventions avec les associations nationales.

A ce propos, je féliciterai notre collègue M. Jean-Pierre Masseret, qui, le 24 novembre dernier, lors de la discussion de la première partie de la loi de finances, a soutenu un amendement visant à réduire la taxe sur les salaires versée - hélas ! - par les associations et les fondations pour l'emploi.

Madame le ministre, pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas dégagé un crédit exceptionnel pour financer cette fameuse opération du questionnaire adressé aux jeunes, opération qui a coûté 47 millions de francs ? C'est votre ministère qui en a fait les frais, puisque l'on a prélevé, au titre IV, 10 millions de francs. A-t-on prévu de réinjecter une somme équivalente dans vos crédits ?

Voilà, madame le ministre, les principaux points que mon ami Jean-Louis Carrère souhaitait évoquer à l'occasion de cette discussion.

Mes chers collègues, j'ai insisté tout à l'heure sur le rôle des collectivités locales, car je crois que sans leur soutien et sans celui des milliers de bénévoles, le sport n'existerait pas.

Vous me permettez de rappeler, une fois de plus, le rôle irremplaçable joué par des bénévoles, qu'il s'agisse des éducateurs, des entraîneurs ou des dirigeants de club, qui n'hésitent pas à sacrifier leurs heures de loisirs pour accompagner et pour encadrer les jeunes sur les stades.

M. Emmanuel Hamel. C'est vrai !

M. Philippe Madrelle. Certes, il faut plus qu'un projet de budget en régression pour enlever à tous ces passionnés leur motivation. Mais comment leur redonner espoir si ce n'est en reconnaissant pleinement leur rôle et en les encourageant ? Chaque année, cette question est posée et reste sans réponse.

Certes, la création de la fondation des bénévoles est positive, mais quels seront ses moyens réels ? Sera-t-elle à la hauteur de l'attente du mouvement sportif ?

Pour ce qui est du sport de haut niveau, les 40,5 millions de francs qui auraient servi à financer les jeux Olympiques de Lillehammer sont, cette année, affectés à l'organisation de la Coupe du monde de football de 1998, à la construction du Grand stade et à la mise en conformité des stades de province. Les sommes en jeu apparaissent considérables. Je sais déjà que l'aménagement du stade de Bordeaux coûtera cher au département de la Gironde. On sait aussi que, sur les 2 milliards de francs du Grand stade de Saint-Denis, 1 milliard de francs seront financés par l'Etat ; 300 millions de francs seront aussi à la charge de l'Etat pour financer l'aménagement des stades annexes. On arrive à un total de 1,5 milliard de francs, ce qui est très largement supérieur à l'ensemble des crédits d'intervention de votre projet de budget. On peut alors légitimement craindre que les équipements sportifs de proximité ne soient les laissés-pour-compte de ce projet de budget, qu'ils ne soient victimes de l'amputation des crédits alloués du FNDS.

Et voilà que réapparaît, comme chaque année, ce véritable serpent de mer qu'est le FNDS, pillé à tort et à travers et depuis trop longtemps pour financer des dépenses qui n'ont que peu de rapport avec sa mission initiale, je veux parler du développement du sport de masse. Très paradoxalement, c'est l'ensemble du mouvement sportif qui souffre, depuis des années, d'une telle pratique.

Madame le ministre, dans quels délais peut-on prévoir et espérer le recentrage du FNDS sur sa véritable vocation ? C'est d'ailleurs cette question essentielle pour le devenir du mouvement sportif qu'ont examiné mes collègues, le 24 novembre dernier, lors de la discussion de la première partie du projet de loi de finances.

A ce propos, nous ne pouvons que nous féliciter de l'amendement soutenu par M. Jean-Pierre Masseret et tendant à faire passer le taux du prélèvement qui a été retenu à l'Assemblée nationale de 2,4 p. 100 à 2,8 p. 100, ce qui permettrait d'abonder le fonds de 90 millions de francs. Hélas ! cet amendement n'a pas été adopté.

C'est bien entendu avec satisfaction que nous avons noté la décision de votre collègue, M. Sarkozy, de budgétiser la moitié de la somme qui était prévue pour le financement du Grand stade. Mais il faut naturellement aller plus loin. Souhaitons que la part significative de crédits ainsi libérée pourra profiter au développement du sport de masse.

Ne pensez-vous pas, madame le ministre, mes chers collègues, qu'il serait temps de réfléchir sur les modes de financement et sur le fonctionnement du FNDS, afin que ce fonds puisse s'adapter à l'évolution du monde du sport ?

C'est parce que le groupe socialiste ne discerne, dans cette politique sans envergure, aucune volonté de prise en compte de l'intérêt et de l'attente de la jeunesse de notre pays qu'il votera, sans état d'âme, contre ce projet de budget de désenchantement, comme l'a qualifié à juste titre le président du Comité national olympique et sportif français.

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports. Je voudrais remercier M. Jean Arthuis, rapporteur général, qui a bien voulu remplacer M. Masseret. Je me félicite des propos qu'il a tenus et de la présentation très claire qu'il a faite du budget.

Il a essentiellement posé deux questions auxquelles je vais m'efforcer de répondre. La première porte sur le décalage entre l'ampleur des missions du ministère, j'en suis bien d'accord, et les moyens affectés dans deux domaines notamment, concernant le sport de haut niveau et les priorités pour les jeunes.

Vous auriez souhaité, monsieur le rapporteur général, que l'Etat intervienne beaucoup plus dans le sport de haut niveau. Permettez-moi de vous faire observer que, parmi les pays européens, c'est l'Etat français qui affecte le plus de fonds publics au sport. Cela mérite d'être souligné, car on ne le sait pas suffisamment.

M. Jean Arthuis, rapporteur général. C'est vrai !

Mme Hélène Luc. C'est très discutable !

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports. Le sport de haut niveau dispose d'autres sources de financement. D'importantes ressources émanent des collectivités locales et, pour certains sports, et seulement pour ceux-là, il est vrai, des ressources encore plus importantes proviennent des retransmissions télévisées. Un certain déséquilibre en résulte, qui mérite d'autant plus réflexion que les sommes tout à fait considérables qui sont en jeu ne profitent qu'à quelques sports, essentiellement des sports de haut niveau.

Personnellement, je me pose sérieusement la question de savoir comment on pourrait parvenir à une meilleure répartition de ces ressources entre les sports de haut niveau et les sports de masse. Que quelques équipes de football disposent de moyens importants, c'est très bien, mais encore faut-il que les petits clubs puissent en avoir aussi.

En outre, il serait intéressant de parvenir à une plus grande solidarité entre tous les sports. Il y a, là aussi, une véritable réflexion à mener en la matière, y compris sur la composition même du FNDS, car, après tout, est-il normal que ce fonds destiné à tous les sports ne bénéficie pas également de la participation de ceux qui sont les mieux lotis ? Je pose cette question à laquelle il conviendrait que nous tentions de répondre ensemble, avec le monde sportif, bien entendu.

Par ailleurs, vous m'avez interrogé, monsieur le rapporteur général, sur l'adaptation des crédits, en quelque sorte, aux priorités pour les jeunes, notamment à la suite de la consultation nationale de la jeunesse.

Je voudrais revenir sur un point, parce que je pense ne pas avoir été assez claire tout à l'heure, lors de la présentation liminaire.

Le projet de budget qui vous est soumis ne prend pas en compte les sommes dégagées pour les mesures gouvernementales qui ont été prises à la suite de la consultation des jeunes. Or le ministre du budget a effectivement indiqué que 1,5 milliard de francs seraient destinés à ces mesures.

Aujourd'hui, la répartition n'est pas encore totalement faite, mais je puis d'ores et déjà vous dire que, sur le budget de la jeunesse et des sports, 100 millions de francs seront affectés à un certain nombre d'opérations. Il s'agit essentiellement d'opérations concernant l'information, pour 27,5 millions de francs, d'opérations relatives au soutien à l'initiative des jeunes, pour 35 millions de francs environ, et de la création de 1 000 postes FONJEP, qui ne figurent pas, c'est exact, dans le projet de budget tel qu'il vous a été transmis.

Il y a là d'ores et déjà, et avant même les derniers arbitrages, un certain nombre d'éléments qui, effectivement, traduisent ce gonflement, si je puis dire, des interventions du ministère de la jeunesse et des sports.

Vous m'avez, par ailleurs, interrogée sur le FNDS. Vous m'avez dit que, depuis 1987, ses recettes étaient surévaluées. C'est vrai, d'autant qu'une erreur, en quelque sorte, a fait que les ressources du FNDS ont été fondées essentiellement sur le loto sportif, qui n'a pas donné les résultats escomptés.

L'année dernière, et grâce à l'aide de la Haute Assemblée, un pas très important a été franchi. Il a consisté, d'abord, à opérer un prélèvement beaucoup plus large, ce qui nous a donné davantage de stabilité, ensuite, et surtout - c'était tout à fait essentiel - à voir cette garantie de 850 millions de francs inscrite dans la loi.

Mais, cette année, un nouveau pas a été franchi puisque, sans même parler de l'augmentation du prélèvement, qui est passé de 2,3 p. 100 à 2,4 p. 100, les 850 millions de francs sont aujourd'hui considérés, non plus comme un plafond de ressources, comme c'était le cas l'année dernière, mais comme un plancher de ressources. Il s'agit là, me semble-t-il, d'une véritable consolidation de la masse du FNDS, ce qui est important.

Par ailleurs, en ce qui concerne les dépenses, vous me permettez de rectifier ce qui a été dit par M. Masseret. En effet, en ce qui concerne les jeux de la Francophonie, que j'ai organisés, il n'y a pas eu un franc de dépassement. Par conséquent, aucun prélèvement n'a été opéré sur le FNDS.

Ce fonds doit servir non pas à combler des déficits, mais à financer des actions. En tout cas, telle est l'orientation que j'ai choisie en 1994. Je pense qu'il en sera de même pour 1995.

J'évoquerai maintenant le prélèvement pour le Grand stade. Je mettrai de côté les stades de province ; dans la mesure où ils existent déjà, l'intervention du FNDS entre dans la logique de l'utilisation de ses crédits. Ces stades sont ouverts à tous, et pas seulement aux jeunes, et outre le football, de nombreux sports y sont pratiqués.

A vrai dire, le problème porte essentiellement sur le prélèvement pour le Grand Stade. M. le ministre du budget, dans cette enceinte, a ramené le prélèvement prévu de 95 millions de francs à 47 millions de francs. Je veux

bien que l'on conteste ce point. Cela dit, il faut tout de même prendre en considération un certain nombre d'éléments.

Tout d'abord, ces 47 millions de francs ne représentent que 5 p. 100 des crédits du FNDS. Ensuite, ces 5 p. 100 sont, de toute façon, financés par des crédits publics. Que je sache, aujourd'hui, le FNDS est uniquement alimenté par des fonds publics !

Par ailleurs, il faut savoir que le FNDS est loin d'être le seul à participer au financement du Grand Stade. Mon ministère y contribue également, et il est prévu que les crédits seront abondés à hauteur de 250 millions ou 300 millions de francs, qui seront engagés en 1995 à l'occasion d'une loi de finances rectificative.

Il y a donc bien trois interventions qui, toutes les trois, correspondent à des fonds publics sous une forme ou sous une autre : la loi de finances rectificative qui, en fin d'année, constatera les dépenses effectuées et les règlera : le budget de la jeunesse et des sports, qui interviendra à hauteur de 40,5 millions de francs, auxquels s'ajouteront les 47 millions de francs imputés antérieurement sur le FNDS, la participation du FNDS, qui est finalement le plus petit intervenant, à hauteur de 5 p. 100 de ses crédits.

Ce Grand Stade n'est pas simplement réalisé, je le répète, pour la Coupe du monde. Il servira à de multiples manifestations - certaines de prestige, certes, et je m'en réjouis - telle l'organisation des championnats du monde d'athlétisme deux ans plus tard, et peut-être, je l'espère - si la ville de Paris est candidate - à des jeux Olympiques.

Mais, indépendamment de ces manifestations, le Grand Stade a également pour vocation de permettre la pratique quotidienne de nombreux sports : football, rugby ou athlétisme.

A partir de ce moment-là, peut-on sérieusement dire que son financement ne concerne en aucune façon le Fonds national pour le développement du sport ? A l'origine, je le rappelle, le FNDS a été créé - je m'adresse en particulier à M. Madrelle - pour soutenir le sport de haut niveau et les grandes manifestations. Ce n'est qu'à partir de 1987 que M. Christian Bergelin a obtenu que son objet soit étendu au développement du sport de masse. Nous sommes donc bien dans les finalités mêmes du FNDS.

M. Emmanuel Hamel. Juste hommage à M. Bergelin !

Mme Hélène Luc. Mais non, vous essayez de justifier l'injustifiable !

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports. En ce qui concerne les services extérieurs, vous avez dit qu'ils avaient parfois du mal à se situer par rapport aux collectivités locales.

J'en suis tout à fait consciente, mais ils se trouvent confrontés à une situation assez difficile. En effet, nous savons très bien que la loi de décentralisation n'a rien prévu en matière sportive. Dans ces conditions, la situation que nous rencontrons, que ce soit à l'échelon départemental ou régional, est très variable : un certain nombre de régions ou de départements consentent un gros effort d'investissement dans le domaine du sport, qu'il s'agisse des équipements ou du fonctionnement, alors que d'autres ne font pratiquement rien.

Par conséquent, les personnels des services départementaux du ministère se trouvent parfois en position de quasi-monopole d'interventions, si j'ose dire, tandis que, d'autres fois, leurs moyens propres sont inférieurs à ceux que mettent à leur disposition les collectivités territoriales.

Cette situation est - je vous l'avoue très sincèrement - extrêmement difficile à gérer. En effet, comment mettre en place un système de répartition qui change d'un département à l'autre en fonction des besoins et qui, au surplus, risque d'évoluer d'une année sur l'autre ?

Pour ma part, je souhaite très sincèrement qu'une véritable clarification s'opère. Je crois que la Haute Assemblée est particulièrement bien placée pour, en liaison avec le ministère si elle le souhaite, réfléchir à ce problème et faire éventuellement un certain nombre de propositions. En effet, en ce qui concerne aussi bien la législation que les aspects pratiques, nous souhaitons, me semble-t-il, les uns et les autres, qu'une clarification intervienne en la matière.

Monsieur Lesein, vous connaissez, jusque dans les moindres détails, le budget et le fonctionnement du ministère de la jeunesse et des sports. Vous m'avez interrogée sur un certain nombre de points ; je vais essayer de vous répondre.

Tout d'abord, une annulation de crédits est effectivement intervenue en début d'année. Elle correspondait à une régulation portant sur tous les ministères et, en ce qui concerne celui de la jeunesse et des sports, elle s'est élevée à 50 millions de francs. Certes, si nous avions pu nous en passer, cela n'en aurait été que mieux (*Sourires.*)

Mme Hélène Luc. C'est cela, le rôle du Parlement !

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports. Cependant, malgré les gels de crédits qui sont intervenus, le ministère de la jeunesse et des sports a pu être « dégelé », si vous me permettez l'expression, et ce prioritairement, ce qui me paraît correspondre à la fois à ses besoins et à sa volonté d'intervention.

Vous m'avez également interrogée, comme d'autres de vos collègues, sur le « fonds tabac » et ses suites. Lorsque ce fonds a été créé, c'était, je le rappelle, pour une période limitée. En effet, à la suite de la loi Evin, du jour au lendemain, un certain nombre de disciplines sportives se sont trouvées sans ressources et en grandes difficultés pour trouver des sponsors de remplacement.

Le texte a d'abord prévu qu'il s'agissait d'une situation transitoire destinée à donner un peu de temps, notamment aux écuries et aux constructeurs, pour trouver de nouveaux sponsors.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Il est vrai que, dès l'année dernière, le « fonds tabac » aurait dû être supprimé. Cependant, la situation économique générale n'a pas permis de remplacer les sponsors qui, autrefois, provenaient des industries du tabac ou de l'alcool.

Néanmoins, nous ne pouvons pas continuer ainsi, ne serait-ce que pour respecter l'intention du législateur. Aussi, nous essayons actuellement de trouver des systèmes de remplacement en orientant nos recherches dans deux directions.

Tout d'abord, nous distinguons ce qui relève de la construction automobile. En effet, comme cela a été dit fort justement tout à l'heure, les grands constructeurs automobiles tirent un réel bénéfice des résultats qu'obtiennent leurs moteurs ou leurs carrosseries sur les circuits des grandes courses. Disons le très clairement : c'est un élément de publicité indéniable.

On peut donc s'interroger sur la justification de la contribution du ministère de la jeunesse et des sports à de telles manifestations. D'autant que leurs retombées financières pour les constructeurs sont bien supérieures à l'aide que peut leur apporter le ministère.

Pour ma part, je pense que ce problème relève, à la limite, davantage du ministère de l'industrie que du ministère de la jeunesse et des sports.

Par ailleurs, se posent aussi le problème des écuries et celui des jeunes pilotes - nous sommes là au cœur du problème sportif.

Comme on ne peut pas maintenir un fonds qui était destiné à ne durer que quelques années, il faut trouver des solutions de remplacement. Celles-ci consistent à obtenir une intervention importante de l'Etat pour trouver des sponsors, qu'ils soient publics ou privés, qui prennent en charge l'aide aux jeunes pilotes et aux écuries.

Une véritable réflexion devrait être menée, et pas seulement à l'échelon national - c'est probablement là que réside la difficulté - sur le financement du sport automobile. En effet, pour ma part, je suis très choquée, je vous l'avoue, de voir que l'on demande souvent plusieurs millions de francs à de très jeunes pilotes pour aller dans des écuries ou des entreprises de construction automobile...

M. Jean Arthuis, rapporteur général. C'est exact !

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports. ... qui tiennent le haut du pavé de l'industrie mondiale. C'est tout à fait anormal ! Il y aurait là une véritable action, à la limite de « moralisation », disons-le, à conduire en la matière.

En ce qui concerne les interventions du ministère chargé de la ville, vous avez fait observer qu'il avait été difficile, en 1994, de connaître la part exacte des crédits qui avaient été consacrés aux équipements de proximité.

Je peux vous dire que ces crédits s'élèvent exactement à 184 millions de francs hors taxes, ce qui représente un peu plus de 200 millions de francs, comme je vous l'avais indiqué l'année dernière.

Finalement, le problème essentiel est de faire en sorte que nos services, qui sont en contact avec le terrain - ils sont souvent d'un grand dynamisme - proposent un certain nombre de projets, dont le financement est assuré par ces crédits.

Vous avez évoqué une diminution des dépenses en capital par rapport à l'année dernière. En réalité, vous ne comparez pas de loi de finances initiale à loi de finances initiale. En effet, une augmentation assez sensible est intervenue, puisque la loi de finances initiale de l'année dernière ne prévoyait même rien à ce titre.

En revanche, l'an dernier, grâce à vous, mesdames, messieurs les parlementaires, il a été procédé à un prélèvement important sur la réserve parlementaire. J'ignore s'il en sera de même cette année : je le souhaite.

En ce qui concerne les problèmes de l'information, bien entendu les points d'information jeunesse, les PIJ, sont reconduits ; ils seront même développés. En fait, le projet de budget soumis à votre examen a été élaboré antérieurement aux décisions qui ont été prises à la suite de la consultation des jeunes. Faute de connaître les mesures qui sanctionneraient la consultation des jeunes, il avait été décidé de reconduire les crédits, qui auraient été abondés en fonction des mesures qui seraient adoptées. Cette attitude était justifiée.

Cette année, ces crédits seront en augmentation ; je vous ai donné le chiffre tout à l'heure. Elle permet d'augmenter le nombre de PIJ, de créer ce fil information-jeunesse avec un numéro de téléphone unique ainsi que ces bus d'information qui vont aller sur place. Le tout représente 57 millions de francs supplémentaires. Cepen-

dant, je le reconnais, monsieur le rapporteur, ce chiffre ne figure pas dans le texte que vous aviez à votre disposition.

Je mentionnerai également un point que je n'ai pas évoqué tout à l'heure, à savoir que ce réseau d'information devrait prendre une nouvelle vigueur avec l'arrivée à sa présidence de M. Jean-Marie Cavada qui, en tant qu'homme de communication, est aussi très sensible aux problèmes de la jeunesse et devrait, de ce fait, redonner une impulsion nouvelle à l'ensemble des opérations.

Vous avez très justement rappelé le versement des fonds associatifs. Vous l'avez d'autant plus justement rappelé que, l'année dernière, j'avais regretté ce retard et j'avais dit que j'allais essayer d'y remédier. Dès lors, pourquoi ce retard a-t-il perduré cette année ? Essentiellement, pour une raison toute simple, qui se produit malheureusement assez souvent : en effet, pour accélérer les procédures, j'ai pensé que la seule solution était l'informatisation. Or, comme toujours en la matière, quand on passe d'un système manuel à un système informatisé, on accumule des retards la première année. Par conséquent, il est vrai que, en 1994, certains versements ne sont intervenus qu'au mois d'août. Néanmoins, le système informatisé étant maintenant en place, ce retard devrait être comblé l'année prochaine, en gagnant au moins deux mois sur les règlements.

S'agissant de la Coupe du monde de football, je crois avoir répondu à votre question.

En ce qui concerne le FNDS et le décalage permanent, compte tenu de la garantie qui existe maintenant, le problème me paraît réglé.

J'en viens à la nécessité de programmes pluriannuels et à la difficulté de prévoir des ressources. La garantie minimale qui est accordée nous permet d'envisager plus sereinement de tels programmes, tout en tenant compte de la règle de l'annualité budgétaire, sur laquelle nous ne pouvons pas grand-chose.

Je souhaite revenir un instant sur la stagnation des crédits consacrés au sport de masse. Ces crédits stagnent peut-être dans le projet de budget initial, mais, parce que cela correspondait à une demande exprimée à l'occasion de la consultation nationale des jeunes et de diverses réunions, un effort tout à fait important est fait en matière de développement du sport en direction des jeunes. C'est un élément fondamental.

Parmi les mesures qui ont été prises, certaines ne coûtent pas grand-chose ; je pense à l'ouverture des équipements sportifs scolaires, qui était tout de même demandée depuis vingt-cinq ans ! D'autres ont une véritable incidence financière. Ainsi, nous envisageons, en liaison avec certaines fédérations, d'offrir aux jeunes une première année de licence gratuite pour la pratique de certains sports. Par ailleurs, 1 000 postes seront créés dans le domaine socio-sportif. Je ferai remarquer que c'est la première fois que, dans ce domaine, interviennent des postes FONJEP. Il s'agit d'une mesure importante.

M. Jean-Jacques Robert - je connais bien l'attention qu'il porte au sport - a dit que le programme sportif lancé en 1994 n'aurait aucun développement cette année. Je viens de répondre sur ce point, notamment à propos des 1 000 postes FONJEP.

En ce qui concerne les crédits consacrés au sport de masse, notamment dans le FNDS, je suis d'accord avec vous, monsieur le sénateur. J'ai d'ailleurs demandé que lors de l'évaluation des conventions d'objectifs passées avec les fédérations sportives, il soit procédé à une individualisation des crédits destinés aux petits clubs et au sport de masse.

En effet, un certain nombre de rapports nous ont montré que, au cours des années précédentes, les crédits destinés au sport de masse, dans les fédérations, étaient en réalité affectés au sport de haut niveau.

Lorsque j'ai pris mes fonctions, j'ai donc décidé de mettre le holà à cette pratique. C'est la raison pour laquelle, dans les conventions d'objectifs, sont individualisées les sommes attribuées au sport de masse. On retrouve cette individualisation dans l'évaluation. Il en est de même pour le FNDS.

Je suis tout à fait d'accord avec l'idée selon laquelle il faut protéger et développer l'aide apportée au sport de masse. Cela est conforté par l'intervention de crédits extérieurs, venant notamment du secteur audiovisuel, pour le sport de haut niveau, dans un certain nombre de cas.

En ce qui concerne le « fonds tabac », j'ai répondu tout à l'heure que sa disparition était prévue. Des solutions de substitution sont recherchées.

Les nouvelles mesures résultant de la consultation nationale des jeunes s'élèvent à 1,5 milliard de francs, dont 100 millions de francs qui correspondent à des mesures ayant fait l'objet d'arbitrages, sont déjà affectées au ministère de la jeunesse et des sports. Je vous en ai donné le détail tout à l'heure.

Les associations et les collectivités locales vont bénéficier des 1 000 postes correspondant aux contrats que nous allons passer avec elles et qui permettront aux jeunes, notamment, de pratiquer plus largement le sport, comme ils le souhaitent.

Madame Luc, je ne vous demanderai pas d'approuver un budget de la jeunesse et des sports, vous le savez bien, ni d'ailleurs aucun autre budget.

En ce qui concerne le montant global des crédits, j'ai déjà répondu. Il ne faut pas confondre ce qui relève de la loi de finances initiale et ce qui n'en relève pas. Il faut comparer les lois de finances initiales. L'augmentation est alors de 2 p. 100.

Par ailleurs, les crédits qui seront réellement mis à la disposition du ministère de la jeunesse et des sports en 1995 seront abondés. L'augmentation minimale s'élève d'ores et déjà à 100 millions de francs, dont j'ai indiqué la répartition.

Aucun financement n'est prévu pour les mesures destinées à la jeunesse, avez-vous affirmé. Permettez-moi de vous dire que 1,5 milliard de francs, ce n'est pas tout à fait rien. Cela étant, je vous laisse juge.

Vous avez souligné qu'aucune mesure ne concernait le sport. J'ai cité l'ouverture des équipements, la gratuité temporaire d'un certain nombre de licences et des mesures destinées à faciliter l'accès au sport. J'ajouterais que la « carte jeune » prévoit un certain nombre d'actions et de réductions favorisant l'accès aux loisirs, notamment sportifs.

Il ne faut pas décourager le bénévolat, avez-vous dit. Vous avez raison. J'attache un très grand intérêt au bénévolat et j'ai le plus grand respect pour ceux qui l'exercent. C'est ce qui nous a conduits à mener deux actions.

La première l'a été l'année dernière, conjointement avec le ministère des affaires sociales. Elle nous a permis de résoudre un certain nombre de contentieux avec les URSSAF, de clarifier et de simplifier la situation des bénévoles. Désormais, en dessous d'une somme relativement significative, leurs remboursements et indemnités ne sont pas soumis à l'obligation de déclaration ; ils n'ont donc rien à verser.

Parallèlement - c'est la seconde action - nous avons créé la fondation pour les bénévoles. Elle commencera à fonctionner en janvier prochain. Ainsi sera simplifiée la vie quotidienne des bénévoles, dans un domaine qui les préoccupait vivement, à savoir leur responsabilité. En effet, la possession de la carte de bénévole leur permettra d'être automatiquement couverts par une assurance, notamment lorsqu'ils transportent des jeunes dans un véhicule automobile. Jusqu'à présent, c'était souvent un problème. En effet, s'ils n'avaient pas une assurance spécifique, leur responsabilité pouvait être mise en cause. Il en était de même en ce qui concerne la pratique sportive. Bon nombre d'autres avantages sont liés à ce dispositif. Il était équitable et logique de reconnaître le travail que font les bénévoles. Nous encourageons ainsi le bénévolat.

Monsieur Egu, le budget de la jeunesse et des sports est stable, avez-vous dit. C'est vrai dans la logique qui avait été la nôtre au moment de la préparation du budget. En effet, nous ne pouvions pas alors anticiper les mesures du comité de la consultation nationale des jeunes car il ne nous les avait pas encore communiquées. Cependant, ce budget est automatiquement augmenté. Il l'est déjà, je l'ai dit, et d'une manière relativement significative en ce qui concerne le sport de masse et la jeunesse.

Vous m'avez demandé ce qu'il adviendra pour le FNDS en 1996. Je peux simplement vous dire, je pense que cela intéresse également M. le rapporteur général, qu'il conviendra de poursuivre les efforts que nous avons menés ensemble. D'abord, parce que c'est la règle du jeu. Ensuite, parce que tous ceux qui s'intéressent au sport souhaitent agir pour que les crédits mis à la disposition du mouvement sportif soient non seulement consolidés, mais augmentés. Néanmoins, il m'est difficile de m'engager sur ce qui se passera en 1996, et vous le comprenez bien. On s'orientera probablement vers une augmentation des crédits et une redéfinition du FNDS que je souhaite également, comme un certain nombre de membre de la Haute Assemblée. Nous avons déjà commencé à travailler sur ce point.

En ce qui concerne les suites de la consultation nationale des jeunes, le dialogue commence à être rétabli, mais il convient maintenant de le consolider, en particulier sur le plan local.

C'est la raison pour laquelle, dans les conventions que je souhaite signer avec les collectivités locales, est prévue la réalisation de consultations des jeunes sur le plan local, et ce régulièrement, tous les ans ou tous les dix-huit mois.

Ce dialogue que nous avons instauré, il convient localement de le poursuivre, et ce, me semble-t-il, compte tenu des réunions auxquelles j'ai assisté, à la plus grande satisfaction des uns et des autres. Le courant passe ainsi beaucoup mieux et on évite un certain nombre de malentendus.

Le dialogue avec le Gouvernement sera bien évidemment poursuivi, le Premier ministre ayant souhaité que, dans un an ou dix-huit mois, une nouvelle consultation fasse en quelque sorte le point sur l'application des mesures nationales et la réaction des jeunes sur la situation de la société telle qu'elle sera à la suite de la mise en œuvre de ces mesures.

Vous avez insisté, à juste titre, sur la nécessité de mener des actions concrètes. Je suis d'autant plus d'accord avec vous que j'ai souvent constaté sur le terrain l'attitude très négative des jeunes, notamment à l'égard du monde politique, car, pendant des années, ils ont été

trop habitués à beaucoup de belles promesses et de grandes phrases qui n'étaient suivies d'aucun effet – ce qui est fort détestable.

C'est bien la raison pour laquelle nous avons souhaité, après les résultats de la consultation nationale des jeunes, aller très vite. Je rappelle que cette consultation a été lancée le 21 juin et que, à ce jour, vingt-neuf premières mesures ont été prises. Ce sont, je le répète, des mesures très concrètes, destinées, sur le terrain, à améliorer très rapidement un certain nombre de possibilités.

S'agissant des conventions que j'ai évoquées tout à l'heure, je souhaite en signer, peut-être même dès avant la fin de l'année. En tout état de cause, plusieurs centaines seront certainement signées d'ici au mois de février. En effet, les rencontres auxquelles je procède prouvent qu'il existe de nombreuses possibilités. Nous pouvons apporter effectivement des changements très concrets.

Cela étant dit, il est bien entendu qu'il s'agissait des vingt-neuf premières nouvelles mesures. D'ici à la fin de l'année, d'autres séries de mesures vont intervenir, notamment dans des secteurs qui n'ont pas été traités ou qui ne l'ont pas été complètement, car elles nécessitaient des études supplémentaires, ou parce que le comité, qui n'avait remis que la moitié de son étude, n'avait pas fait beaucoup de propositions à cet égard. Je pense notamment à l'emploi, qui va représenter un élément important.

Quant à la formation professionnelle, je ne dirai pas qu'elle était ignorée dans les vingt-neuf premières mesures. En effet, une série de dispositions concernent l'amélioration de la formation professionnelle au cours de la scolarité normale, avec, notamment, une densification des stages, afin qu'il ne s'agisse plus de « stages alibis ». Elles concernent aussi la formation professionnelle, pour ceux qui seront le moins qualifiés, pendant le service national. En effet, les jeunes qui n'ont aucune qualification auront la possibilité, au cours de leur service national, d'acquérir cette qualification professionnelle, y compris, si besoin est, en prolongeant leur service de quatre mois.

Il existe, surtout, une mesure selon laquelle tout jeune a droit à un stage rémunéré d'au moins trois mois, soit pendant ses études, soit après.

Toutes ces mesures visent directement à renforcer la formation professionnelle. Leur coût s'élève à 1,5 milliard de francs, ce qui, je le répète, n'est pas négligeable.

M. Madrelle a dit que, depuis vingt-cinq ans, il protestait contre les budgets du ministère de la jeunesse et des sports.

J'aurais été étonnée, monsieur le sénateur, que, cette année, vous rompiez avec cette tradition ! (Sourires.)

M. Philippe Madrelle. Je proteste quels que soient les gouvernements !

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports. Je suis très attachée aux traditions locales ! (Nouveaux sourires.)

Je conçois que vous critiquiez le montant des crédits alloués à mon ministère. Vous êtes en effet dans votre rôle ! Mais il ne faut pas tricher ! Il faut prendre les bons chiffres, comparer ce qui est comparable – deux lois de finances initiales – et ne pas intégrer dans un cas une réserve qui n'existe pas dans l'autre ! Mais nous pourrions en reparler, si vous le souhaitez, dans quelque temps.

S'agissant de la stagnation du budget du ministère de la jeunesse et des sports, c'est la même chose : certes – je l'ai d'ailleurs dit clairement – en attendant les mesures, nous avons reconduit le budget de 1994, majoré de

2 p. 100 pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie. Mais à ce budget de reconduction vont s'ajouter les financements des mesures nouvelles qui font suite à la consultation nationale des jeunes.

Monsieur le sénateur, vous avez fait référence au gel de certains crédits, mais j'ai signalé que ces derniers avaient été dégelés.

Vous vous êtes préoccupé de la distinction entre les grandes et les petites associations. Elle résulte d'une constatation sur le terrain ; je me rends en effet toutes les semaines dans des départements différents. Si j'observe que les grandes associations, les associations nationales, réalisent un très bon travail, je constate aussi l'émergence, depuis quelques années, de toutes petites associations locales, créées souvent sur l'initiative de jeunes ; elles sont confrontées à nombre de difficultés, car elles ne disposent pas de structures administratives ; de plus, leurs responsables n'ont souvent même pas de connaissances juridiques et ne savent pas à qui s'adresser pour obtenir des aides afin de financer les actions menées – soutien scolaire, accueil, animation pour les jeunes. Or, ces petites associations jouent un vrai rôle de cohésion, de paix et de tolérance dans un certain nombre de quartiers.

Par conséquent, vous comprendrez qu'il soit nécessaire de donner un coup de pouce à ces petites associations ; c'est, à mon avis, notre rôle.

Monsieur le sénateur, j'apporterai quelques rectifications à vos propos. Vous avez déclaré qu'il n'y avait pas de postes FONJEP supplémentaires ; or, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, il y en a 1 000 ! Vous avez affirmé que 47 millions de francs avaient été prélevés sur le budget du ministère de la jeunesse et des sports pour la consultation nationale des jeunes ; mais ce sont seulement 10 millions de francs.

En ce qui concerne le FNDS, j'ai déjà indiqué que sa vocation de départ n'était pas le sport de masse ; c'est une impulsion politique de la part de mon prédécesseur et ami M. Christian Bergelin qui a mené à cette ouverture.

M. Emmanuel Hamel. Vous le citez de nouveau ! C'est bien !

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports. Il me paraît normal de citer mes prédécesseurs quels qu'ils soient, quand ils ont fait du bon travail.

Quant au rôle des collectivités locales et des bénévoles, je crois avoir déjà répondu sur ce point. (Applaudissements sur les travées du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)

M. Emmanuel Hamel. Belle course ! (Sourires.)

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Madame le ministre, je vous remercie de nous avoir confirmé la volonté du Gouvernement d'inscrire au moins 100 millions de francs supplémentaires à ce projet de budget, dont aucun intervenant n'a manqué de regretter la stagnation.

Il s'agit d'un projet de budget de consolidation : les crédits qui y sont inscrits sont d'un montant sensiblement équivalent à ceux de 1994.

Je ferai simplement observer que le total des 100 millions de francs au moins et des 47 millions de francs destinés à la construction du Grand stade qui seront rebudgétisés représente 4 p. 100 de progression par rap-

port au budget de 1994. Je crois donc que nous devons nous réjouir de cet effort consenti par le Gouvernement pour mettre les actes à la hauteur des discours.

Si vous le permettez, madame le ministre, je voudrais m'assurer auprès de vous que l'intention du Gouvernement est bien d'inscrire à votre budget, à l'occasion de l'ultime délibération du projet de loi de finances pour 1995, au moins 100 millions de francs. Est-ce bien le cas ?

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports. Oui ! Il s'agit même de 147 millions de francs !

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Voilà une bonne nouvelle pour le budget du sport !

M. Emmanuel Hamel. Excellente ! Mettez 3 millions de francs de plus, cela fera 150 ! Cela sonnera mieux ! Dites-le à M. Sarkozy ! *(Rires.)*

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Merci, monsieur Hamel, de cette suggestion ! Je vous fais confiance pour convaincre M. le ministre du budget, lorsqu'il passera la journée de samedi avec nous à l'occasion de l'examen des articles de la deuxième partie du projet de loi de finances.

M. Emmanuel Hamel. Vous avez tout le talent pour y parvenir !

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Je voudrais simplement faire une observation toute personnelle.

Vous avez dit, madame le ministre, que, sur cette somme d'au moins 100 millions de francs, 27 millions de francs seraient consacrés à l'information.

Je n'éprouve pas de réticence à l'égard de l'information. Cependant, je vois trop souvent, dans nombre de lieux publics, des dépliants, des documents qui, s'ils sont certes fort bien faits, néanmoins ne répondent pas à l'attente du monde sportif.

Si vous avez fait ce choix, madame le ministre, c'est certainement parce que vous ferez de l'information à haute valeur ajoutée, si j'ose dire. Je le souhaite, mais je vous demande d'y être particulièrement vigilante. En effet, il y a trop de dérives, trop d'actions qui, sous prétexte de communication ou d'information, ne sont en fait que de l'habillage de fenêtres et traduisent parfois une sorte de vanité politique.

Je souhaiterais donc que vous vous teniez totalement à l'écart de ces dérives. Je ne doute pas qu'il en sera ainsi. Nous avons en effet plus besoin, sur le terrain, d'éducateurs et d'animateurs sportifs que de communication et d'information ! *(Très bien ! sur les travées de l'Union centriste et du RPR.)*

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits concernant le ministère de la jeunesse et des sports, et figurant aux états B et C.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III, 16 039 761 francs. »

La parole est à M. Schumann.

M. Maurice Schumann. Madame le ministre, j'ai souhaité intervenir pour m'adresser brièvement et personnellement à vous. Ne vous méprenez pas sur l'esprit dans lequel la majorité, pour ne pas dire l'unanimité de la commission des affaires culturelles, a émis un vote puis adopté une attitude que M. le rapporteur pour avis a très exactement rapportée et justifiée.

S'agissant des annulations de crédits, j'ai dit maintes fois qu'elles étaient surtout, à mon avis, une forme d'annulation arbitraire du rôle et des droits du Parlement.

Mme Hélène Luc. Très bien !

M. Maurice Schumann. Je l'ai dit lorsque j'appartenais à l'opposition ; je le répète maintenant que j'appartiens à la majorité, même si je suis obligé de constater que, pour le projet de budget de la culture, le volume des annulations est aujourd'hui beaucoup plus faible qu'il ne l'était voilà quelques années.

Or, madame le ministre, nous savons que vous avez courageusement lutté contre les annulations de crédits en 1994 et nous souhaitons, avec confiance, qu'en 1995 vous puissiez vous appuyer sur le Parlement en général et sur la Haute Assemblée en particulier pour poursuivre cette tâche avec un succès renouvelé.

J'en viens au FNDS : madame le ministre, tout en admirant l'art avec lequel vous pratiquez la solidarité ministérielle *(Sourires)*, j'ai eu le sentiment que vous nous entendiez sans trop de déplaisir dire que si le fonds n'était naturellement pas fait pour combler des déficits, il n'avait pas vocation non plus pour financer des opérations dont ne bénéficient que quelques disciplines sportives seulement et non l'ensemble du mouvement sportif ; là est bien, en effet, le fond du problème.

Nous avons voulu, là encore, que vous puissiez vous appuyer sur nous pour rappeler au Gouvernement que la vocation du FNDS est de contribuer au développement de la pratique sportive et non de prendre en charge des équipements exceptionnels, qui incombent au seul budget de l'Etat.

Comme vous le voyez, madame le ministre, nous sommes assez informés pour que nos réserves sur le présent projet de budget n'excluent pas, bien au contraire, l'entière confiance que nous faisons à votre personne. *(Applaudissements sur les travées du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

M. le président. La parole est à M. Cartigny.

M. Ernest Cartigny. Monsieur le président, mes chers collègues, les membres du groupe du Rassemblement démocratique et européen, après avoir écouté avec beaucoup d'attention les excellentes interventions de M. Jean Arthuis, rapporteur général, qui a bien voulu remplacer M. Jean-Pierre Masseret, de M. François Lesein, rapporteur pour avis, et de Mme le ministre, voteront les crédits du ministère du budget de la jeunesse et des sports.

Madame le ministre, je tiens à vous rendre hommage pour votre parfaite connaissance des dossiers du ministère de la jeunesse et des sports et pour l'enthousiasme que vous montrez. Vous nous en aviez d'ailleurs donné la preuve en présidant au Sénat un colloque sur le Grand Stade, ce dont je vous remercie encore.

Je ferai maintenant deux observations.

La première portera sur le Grand Stade. Les gestionnaires ainsi que les maires des villes qui forment l'agglomération urbaine dans laquelle cette opération va avoir lieu auront le devoir - il nous appartiendra d'y veiller - de faire en sorte que le Grand Stade serve non pas uniquement au sport spectacle, qu'il s'agisse de la Coupe du monde ou, éventuellement, des jeux Olympiques, mais aussi à la pratique sportive quotidienne de la jeunesse de tout l'ouest de ce département, qui a bien besoin d'équipements sportifs. Je crois que nous ne pouvons être insensibles à cette retombée immédiate.

Ma seconde observation a trait à la Coupe du monde.

Quelle que soit la justesse des arguments développés afin de nous mettre en garde contre l'amputation de certains crédits, comme ceux du FNDS, par exemple, pour assurer le financement du Grand Stade, je dirai que si la

décision de construire ce dernier n'avait pas été prise, notre pays n'aurait pas été choisi pour l'organisation de la Coupe du monde de football.

Or les moyens que nous mettons à la disposition des constructeurs du Grand Stade pour réaliser ce dernier et la volonté ainsi manifestée par la France vont entraîner dans notre pays, me semble-t-il, une opération fabuleuse de propagande pour le sport auprès de la jeunesse française, et ce parce que la Coupe du monde va avoir lieu dans notre pays.

Finalement, on peut se demander si la part que le ministère de la jeunesse et des sports prend dans cet investissement ne vaut pas beaucoup plus que cette même part répartie entre toutes les fédérations intéressées par la propagande concernant, par exemple, le football français. (*Applaudissements sur les travées du RDE, de l'Union centriste et du RPR.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

Mme Hélène Luc. Le groupe communiste vote contre.

M. Philippe Madrelle. Le groupe socialiste également. (*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre IV. - 18 783 000 francs. »

La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, les jeunes âgés de seize à vingt-cinq ans sont un peu plus de 8 millions dont notre pays. Ils constituent une nouvelle génération dont le rapport au savoir, au travail, à la société et la perception de l'avenir ont évolué de façon fulgurante.

A la fois profondément inquiets sur le sort qui leur est fait et extrêmement désireux d'être des citoyens à 100 p. 100, ces jeunes savent se mobiliser pour acquérir le droit au bonheur qui leur est dû.

Malgré la diversité des situations, il y a des traits communs à l'ensemble de la jeunesse qui, pour la première fois depuis la guerre, vit plus mal que la génération précédente.

Cette réalité, que plus personne n'ose contester, est terriblement accusatrice d'une société qui fragilise, qui brise et dans laquelle l'argent régent tout, de l'entreprise à la vie publique, de la bourse aux activités humaines, y compris les plus désintéressées et authentiques.

Les jeunes vivent donc dramatiquement les conséquences de ces orientations, de cette politique, en même temps qu'ils expriment un formidable potentiel de révolte et d'aspiration à faire du neuf et à être disponibles pour reconstruire et pour transformer la société.

La dernière période fut riche en événements, en expression de l'exigence de voir satisfaits les droits fondamentaux, notamment ceux de l'accès à l'emploi, à la formation, au logement, à la santé, à la culture et aux loisirs.

Tout montre que le Gouvernement n'a pas pris en considération ces attentes - je le redis, madame le ministre, avec beaucoup de certitude - pas plus qu'il n'a pris les décisions et les engagements appropriés à travers la loi quinquennale pour le travail, l'emploi et la formation professionnelle, qui a provoqué, avec le SMIC jeunes, un formidable mouvement de protestation.

Les vingt-neuf mini-mesures du Premier ministre sont à mille lieues des préoccupations exprimées par les jeunes ; il en est de même du dérisoire projet de budget que vous nous présentez aujourd'hui, madame le ministre !

Le mouvement associatif, dont l'expérience et les actions en faveur de la jeunesse devraient, à juste titre, être l'un des leviers essentiels d'une politique ambitieuse, est placé, à cause de cette misère budgétaire, devant des difficultés majeures et la quasi-impossibilité d'apporter des réponses concrètes aux attentes exprimées.

Votre projet de budget, madame le ministre, se caractérise notamment par des engagements non tenus, des subventions non versées ou avec des retards inadmissibles, comme c'est le cas pour les associations responsables des objecteurs de conscience, des besoins non évalués, des conventions non respectées, une absence de concertation, comme en témoignent les questions que vous pose le CNAJEP et que vous laissez sans réponse, une réduction des moyens et la déstructuration engagée pour le FNDVA. Vous avez, certes, annoncé des crédits supplémentaires mais le compte n'y est pas. C'est tout de même un plus et je m'en félicite. Telles sont les raisons pour lesquelles nous ne voterons pas ce projet de budget.

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

M. Philippe Madrelle. Le groupe socialiste vote contre.

Mme Hélène Luc. Le groupe communiste également. (*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 56 162 000 francs. »

« Crédits de paiement, 27 812 000 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

M. Philippe Madrelle. Le groupe socialiste vote contre.

Mme Hélène Luc. Le groupe communiste également. (*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre VI. - Autorisations de programme, 45 327 000 francs. »

« Crédits de paiement, 45 327 000 francs. »

La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le président, madame le ministre, le *Journal officiel*, éditions Lois et décrets, de ce matin porte à notre connaissance la promotion dans l'Ordre national du mérite de trois fonctionnaires du Sénat. Je ne voudrais pas que nos travaux s'achèvent sans que nous leur adressions nos félicitations.

Je profite de cette occasion pour exprimer un vœu.

Je constate avec surprise, à la lecture du *Journal officiel*, éditions Lois et décrets, que, au sein du contingent de votre ministère, si peu de femmes soient promues.

Quand on sait les prouesses qu'elles accomplissent, le courage dont elles témoignent en tant que navigatrices, par exemple (*M. le rapporteur général applaudit*) et leur succès sur les stades, je m'étonne que, sur trente-six personnes promues au grade de chevalier dans l'Ordre national du mérite, au titre du ministère de la jeunesse et des sports, ne figurent que deux femmes et que sur neuf personnes promues officiers n'en figure qu'une.

Promettez-nous, madame le ministre, que, dans la prochaine promotion, le pourcentage des femmes sera nettement plus important que ce qu'il est aujourd'hui. Ce ne serait que justice. (*Applaudissements.*)

Mme Hélène Luc. C'est toujours comme ça, monsieur Hamel.

M. le président. Je vais mettre aux voix les crédits figurant au titre VI.

Mme Hélène Luc. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. La France doit se donner les moyens financiers nécessaires à ses ambitions sportives internationales et aux succès futurs de ses athlètes, de ses clubs et de ses équipes. A Lillehammer, ensemble, nous avons applaudi les succès et tremblé lors des défaites, mais nos sportifs étaient présents et nous étions fiers d'eux.

Nous souhaitons qu'une véritable politique en faveur du sport de masse permette d'avoir un nombre encore plus important de sportifs de haut niveau.

Votre projet de budget, madame le ministre, est dérisoire eu égard à ce qu'il devrait être. Je ne suis vraiment pas la seule à vous le dire. Chacun l'exprime à sa manière, y compris le président du Comité national olympique et sportif français, le CNOSF.

Votre projet de budget ne permet pas, en effet, d'assurer le développement du sport de masse et de l'élite, ni la construction des équipements indispensables à la pratique sportive. Il ne saurait donc nous satisfaire. En conséquence, nous voterons contre.

Oui, madame le ministre, il faudra bien débattre sur ce que devrait être un véritable budget de la jeunesse et des sports. Nous nous y emploierons avec tous ceux qui sont attachés au sport et qui considèrent celui-ci comme une discipline culturelle à part entière et comme une forme d'anoblissement de l'homme et de la femme.

Avec tous ceux qui constatent avec inquiétude que l'argent envahit le sport, même si nos appréciations peuvent diverger sur de nombreux autres points, nous sommes décidés à mener ce beau combat avec la plus grande fermeté.

Peut-être devrions-nous, monsieur le président, consacrer plus de temps à l'examen de ce budget si important de la jeunesse et des sports. Avouez qu'il n'est pas sérieux de n'attribuer que cinq minutes à un groupe pour s'exprimer sur celui-ci.

M. le président. Madame Luc, je ne fais qu'appliquer le règlement. Les temps de parole sont établis à la proportionnelle. Je n'y puis rien si le groupe communiste ne comprend pas plus de membres.

Mme Hélène Luc. C'est le rôle du Parlement !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

M. Philippe Madrelle. Le groupe socialiste vote contre.

Mme Hélène Luc. Le groupe communiste également. *(Ces crédits sont adoptés.)*

M. François Lesein, rapporteur pour avis. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. François Lesein, rapporteur pour avis. Je tenais, au terme de ce débat, à remercier tous les administrateurs du Sénat qui nous ont aidés dans notre tâche ainsi que les services du ministère de la jeunesse et des sports qui nous ont très volontiers communiqué tous les chiffres que nous demandions.

Certes, nous avons appris, cet après-midi, l'inscription de 100 millions de francs supplémentaires. C'est une très bonne mesure.

Je ne tiens nullement, par mon abstention, à ennuyer qui que ce soit, surtout pas vous, madame le ministre, ni vos services. Je tiens simplement à bien faire comprendre

– et je remercie M. Schumann de l'avoir souligné tout à l'heure – que nous sommes à vos côtés pour vous aider à remplir encore mieux votre mission.

Il est nécessaire, madame le ministre – et je rejoins Mme Luc sur ce point – de modifier le FNDS, qui ne donne plus satisfaction aujourd'hui. Pourquoi ne pas envisager éventuellement une rebudgétisation puisque les bénéfices de La Française des jeux profitent au ministère des finances ?

Mme Hélène Luc. Absolument.

M. François Lesein, rapporteur pour avis. Je souhaite que vous puissiez organiser – j'en avais déjà exprimé le vœu l'année dernière – une réunion ou que vous mettiez en place une commission de réflexion interparlementaire, à laquelle participeraient, bien évidemment, les responsables du mouvement olympique et des fédérations sportives.

Nous ferions preuve d'une plus grande considération à l'égard de la jeunesse si nous proposons un dispositif ferme, fixe et définitif sur lequel vous puissiez compter et eux aussi.

Mme Hélène Luc. Au moins 1 p. 100 !

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de la jeunesse et des sports.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au lundi 5 décembre 1994, à neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1995, adopté par l'Assemblée nationale (nos 78 et 79, 1994-1995).

M. Jean Arthuis, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. – Moyens des services et dispositions spéciales :

Enseignement supérieur et recherche :

II. – Recherche :

M. Jacques Valade, rapporteur spécial (rapport n° 79, annexe n° 16) ;

M. Pierre Laffitte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (recherche scientifique et technique, avis n° 80, tome VIII) ;

M. Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 81, tome VI).

I. – Enseignement supérieur :

M. Jean Clouet, rapporteur spécial (rapport n° 79, annexe n° 15) ;

M. Jean-Pierre Camoin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 80, tome VI).

Départements et territoires d'outre-mer :

M. Henri Goetschy, rapporteur spécial (rapport n° 79, annexe n° 11) ;

M. Rodolphe Désiré, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (départements d'outre-mer, avis n° 81, tome XXII) ;

M. Pierre Lacour, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (territoires d'outre-mer, avis n° 81, tome XXIII) ;

M. Roger Lise, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (départements et territoires d'outre-mer, avis n° 83, tome X) ;

M. Pierre Lagourgue, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (départements d'outre-mer, avis n° 84, tome VII) ;

M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (territoires d'outre-mer, avis n° 84, tome VIII).

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1995

Le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1995 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1995

Le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1995 est fixé au vendredi 9 décembre 1994, à seize heures.

Scrutin public à la tribune

En application de l'article 60 *bis*, troisième alinéa, du règlement, le vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1995 aura lieu, de droit, par scrutin public à la tribune, à la fin de la séance du samedi 10 décembre 1994.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures quarante.)

Le Directeur
du service du compte rendu intégral,
DOMINIQUE PLANCHON